

« Breizh COP, un monde à vivre »
Point d'étape

Dans un contexte de formidables mutations qui percutent nos représentations, nos projets et nos manières d'agir, un débat sur l'avenir de notre région s'impose, il est attendu par l'ensemble des acteurs du développement régional.

Ainsi, la Breizh COP engagée par le Conseil régional depuis plus de 18 mois consiste à partager ensemble un projet d'avenir pour notre territoire et le bien-être de ses habitants, proposer et mettre en œuvre des réponses opérationnelles aux défis que nous devons relever, mobiliser largement l'ensemble des acteurs en privilégiant toujours les principes de responsabilité et de volontarisme.

Elle s'appuie sur deux vecteurs forts.

Le premier est la proposition faite par le Conseil régional d'engager une démarche de « **COP régionale** », en s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre à l'occasion de la COP 21 de Paris en décembre 2015. **D'abord, parce que le changement climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur, requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire.** Ensuite, parce que la COP21 a permis d'aboutir pour la première fois dans l'histoire à un document d'engagements commun de 195 nations. Ces principes et cette méthode ne peuvent-ils pas favoriser en Bretagne, compte tenu de notre habitude de coopération et de mobilisation, une forte accélération des transitions auxquelles nous sommes confrontés ? Ces principes sont les suivants : savoir faire travailler en parallèle, mais de manière convergente, les institutions, les entreprises, les associations et les citoyens, transformer le pessimisme des prédictions en optimisme de l'action, valoriser le volontarisme, la responsabilité et l'engagement, autant de mots qui font écho aux valeurs de la Bretagne.

Le second vecteur est celui que constitue la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. C'est désormais une compétence réglementaire pour la Région que de proposer et d'organiser l'élaboration d'un schéma intégrateur, global, stratégique, réunissant en un seul et même document les divers schémas d'aménagement et de protection de l'environnement existants. Ce schéma, qui complète le Schéma régional de développement économique (SRDEII) et le Plan Breton pour l'orientation et les formations (CPRDFOP) est un projet de territoire, dont la principale valeur ajoutée sera d'être transversal et de croiser les approches jusque-là trop segmentées et cloisonnées. Sa nouveauté est aussi dans son caractère prescriptif, les règles générales qu'il comportera étant opposables aux documents de planification de dimension infra régionale. Ce schéma tirera enfin sa force de la qualité de sa construction, reposant sur une étroite concertation et la recherche de convergences fortes sur les grandes priorités et les principaux défis à relever pour la Bretagne. **Plus qu'une obligation légale, le SRADDET est donc une opportunité majeure pour la région et non seulement pour le Conseil régional.**

1. Les premières étapes de la démarche

Le présent rapport d'étape s'inscrit dans une démarche dont les principales phases sont rappelées ici.

Dès l'été 2016, une première consultation de nos partenaires a été engagée sur la méthode et les objectifs mêmes de la démarche. Une trentaine de contributions, dont celle du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ont été reçues et analysées, présentées et débattues en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Cette première phase de concertation a permis d'affiner le projet dans sa méthode d'élaboration et de proposer à la validation de l'assemblée régionale de février 2017 un document de cadrage précisant les objectifs de la démarche engagée, la valeur ajoutée attendue, son calendrier et sa méthode d'élaboration. C'est dorénavant dans ce processus d'élaboration, devant aboutir début 2020, que nous nous situons.

En parallèle, une cinquantaine de contributions ont été reçues, notamment des acteurs de l'environnement. Elles ont permis de confirmer l'intérêt très large pour une telle démarche de mobilisation et de préciser, là aussi, les objectifs pouvant être retenus.

Sur la base de ces premières concertations, la Région a lancé la démarche de Breizh COP par trois temps de rassemblement organisés entre mars et mai 2017 : les carrefours des transitions à Saint Malo, des territoires à Saint Briec et le forum des mobilités à Brest. Ils ont réuni près de 1500 personnes, acteurs du développement économique, de l'aménagement, des enjeux environnementaux, acteurs associatifs. Alimentés par des contributions thématiques, ces temps ont permis de partager l'ambition de la démarche engagée, de croiser les regards sur les grands enjeux à partager, de hiérarchiser les priorités sur chacune des grandes thématiques abordées mais aussi de converger sur la nécessité de développer des approches plus transversales et plus systémiques.

Dans la foulée de ces premiers travaux, des groupes de travail techniques ont été réunis entre l'été et l'automne 2017. Ils ont permis de préciser les grands enjeux prioritaires devant être pris en compte, d'identifier les points de blocage existants sur chacune de ces questions et les opportunités pouvant être transformées.

Mais le présent document s'inspire aussi de nombreux travaux, dont certains plus anciens, contribuant à alimenter la réflexion collective. Parmi ceux-ci on peut citer les réflexions conduites dans le cadre de la démarche Bretagne 2030 dont on rappelle qu'elle avait permis de faire émerger des sujets d'interpellation des acteurs publics sur des attentes de nos concitoyens.

On peut ajouter à cela des travaux des agences d'urbanisme, les réflexions conduites avec le concours des territoires (SCOT et Pays), ainsi que des contributions écrites d'ores et déjà élaborées et adressées au Conseil régional par des acteurs territoriaux ou sectoriels.

L'Etat de son côté a fourni à la Région une « note d'enjeux », exprimant de son point de vue, les principaux enjeux à aborder et les principales priorités à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Le CESER a adopté lors de sa session d'octobre un nouveau document de contribution à la réflexion, intitulé « **vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne** ». Il s'agit d'un document synthétique, organisé autour de trois orientations transversales. Il confirme également le souhait que le projet de la Breizh COP ne se résume ni à un document d'aménagement, ni à un document environnemental, ni à un document d'accompagnement des transitions, mais qu'il constitue bien tout cela à la fois pour être un projet de développement durable, global. Cela se traduit par une très forte présence des sujets de développement économique et social dans le document du CESER.

C'est donc l'ensemble de ces travaux et de ces contributions qui permettent de proposer un premier point d'étape au terme de cette phase dite de « hiérarchisation des enjeux ». Il s'agit à ce stade de montrer que des convergences se dessinent sur plusieurs sujets de préoccupation et que des orientations partagées et transversales émergent, soulevant des questions prioritaires qui devront focaliser les travaux à venir.

Le besoin de développer des approches nouvelles, plus transversales, tenant mieux compte de la complexité et du caractère systémique des enjeux, a été confirmé. Les participants ont ainsi adhéré, dans ses principes, à la démarche proposée par le Conseil régional. Ces réunions de débat ont par ailleurs permis de confirmer des convergences fortes sur de nombreux sujets, un partage de mêmes préoccupations de valeurs et de visions pour l'avenir, mais aussi des inquiétudes. Globalement, a été exprimée une attente d'accélérer les transformations, de renforcer l'efficacité de l'action collective.

2. Des thématiques fortes, récurrentes et consensuelles

1 - L'urgence environnementale et climatique : la conviction de l'urgence est partagée et la nécessité de ruptures pour relever le défi est largement perçue. Un accent particulier est mis sur la nécessité de lier transition écologique, modèle de développement, solidarité territoriale et questions sociales. Est soulignée l'importance de passer à une action plus résolue et plus efficace, plus ambitieuse aussi dans ses objectifs et plus transversale dans ses modalités de mise en œuvre. Est par exemple rappelée la nécessité d'avoir une acception transversale et globale de la biodiversité comme un bien commun, constitutif de la nature dans laquelle nous vivons au quotidien et en dehors de laquelle il n'y pas de développement envisageable, ni même de vie possible demain.

2 - L'attachement à un « modèle breton » : ce modèle vécu s'explique d'abord par la réalité géographique d'une région péninsulaire et il s'incarne, comme l'a confirmé le carrefour des territoires, dans l'armature urbaine bretonne et son réseau de villes petites et moyennes. Il repose sur une grande diversité de territoires qui fait la richesse de la Bretagne.

La nécessité de raisonner et d'agir aux bonnes échelles du territoire : les débats lors des carrefours ont clairement mis en avant le principe de subsidiarité qui consiste à tenir compte des espaces vécus au quotidien, au-delà des frontières administratives. Les bassins de vie, puis l'espace régional sont ainsi priorisés, les premiers plutôt pour l'opérationnel et le second pour la planification et l'impulsion stratégique.

Ces enjeux agrègent des réflexions sur l'aménagement du territoire (avec toutes les déclinaisons de l'égalité, de la cohésion et de l'équilibre entre les territoires), sur les mobilités (et la question du maillage en infrastructures et services de transports), sur l'innovation et le numérique (et leurs apports en termes d'accès aux territoires, mais aussi d'accès aux services) et sur la transition écologique.

3 – Le « Désir de Bretagne » : l'importance de la question du « vivre en Bretagne », mêlant à la fois sentiment d'appartenance, exprimé au-delà des seules frontières administratives, cohésion sociale et qualité de vie : cet ensemble thématique, susceptible d'être repris sous l'angle de l'épanouissement ou du bien-être, se décline surtout à travers des valeurs affichées (solidarité, humanisme, égalité des droits), parfois à travers des composantes plus liées à l'identité (histoire, culture, langues).

L'atout des dynamiques de participation et de mobilisation : il fait référence à une histoire, à des manières de faire, à une capacité à dépasser les clivages et à se concentrer sur l'intérêt général et régional, à la vitalité associative. Il repose sur des formes de gouvernance souvent innovantes ou au moins en avance sur ce qui se fait ailleurs. Est souvent pointée la nécessité de transformer les relations entre acteurs publics et privés pour entrer dans des logiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Dans cet esprit, a été soulignée l'importance du travail de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de l'environnement, d'observation et de connaissance comme socle de toute prise de décision, ainsi que la valorisation de tout ce qui se fait de positif pour insuffler optimisme et enthousiasme dans l'action, quelles que soient les menaces et les urgences. C'est de cette logique de participation que résultera une acceptation partagée des solutions qui seront retenues, faisant appel, selon les sujets, à de la règle contraignante, à des cadres contractuels ou à de l'engagement volontariste.

4 - Les questions d'égalité des chances : une des valeurs fortes de la Bretagne, entre équité et équilibre. Elle s'incarne dans les enjeux de mobilité en premier lieu, puis de l'emploi, puis des services aux populations (avec une forte préoccupation sur la santé et l'habitat). Les défis liés aux ressources et « biens » environnementaux sont aussi présents.

5 – La valorisation des ressources locales : la formation est posée comme élément essentiel de la performance et avantage comparatif de la Bretagne, dans une région qui se singularise par le rôle joué par l'éducation dans l'élévation sociale et par une excellence académique reconnue.

Le défi du développement économique par la valorisation des « ressources » ou atouts locaux : à la fois sur les ressources naturelles, avec tous les enjeux liés à l'économie circulaire et aux nouveaux modèles économiques émergents en lien avec les transitions, mais aussi sur tous les actifs bretons que sont ses filières fortes et les compétences humaines. Refus partagé de voir la région se « réduire » à une économie seulement résidentielle, ainsi que d'une hyper-spécialisation régionale. Conviction aussi qu'aucune transition ne sera réussie, notamment dans le champ environnemental, si la question des modèles de développement économique n'est pas posée avec toutes ses conséquences.

Le caractère « différenciant » de la maritimité (les îles, les activités liées à la mer) est mis en avant, comme celui de la continuité terre-mer qui marque en profondeur l'ensemble du territoire breton.

3. Des points de divergence ou de controverse

Ces travaux font aussi émerger des points de divergence ou de controverse :

L'enjeu de l'équilibre pose la question sensible de la **polarisation des activités**, de l'aggravation des grands déséquilibres régionaux comme des plus petits déséquilibres infrarégionaux.

Le concept d'égalité des chances appelle des choix déterminants à faire en matière **d'organisation de l'espace, de modèles urbains à privilégier**, d'acceptation ou pas des tendances lourdes à la périurbanisation. Se pose la question des centralités à redéfinir en tenant compte aussi de leur dimension culturelle et de leur lien avec les enjeux comportementaux (maison individuelle, pratiques de consommations commerciales, rapport à l'automobile, etc...).

Se pose aussi la question centrale **des réciprocitys entre territoires**, encore embryonnaires, demandant à conduire une véritable mutation des modes de penser et d'inter-agir.

Avec le choix fait pour **une économie productive, agricole et industrielle** se posent les multiples questions de la gestion des ressources, des impacts environnementaux, de la durabilité de certains modèles de développement et de l'acceptabilité des activités industrielles.

L'accélération des transitions, pose la question de la **remise en cause de certains modèles de développement** et d'organisation territoriale comme d'occupation de l'espace, de gestion des conflits d'usages.

La **gestion économe des ressources** pose la question foncière dans toutes ses implications y compris dans ce qu'elle est représentative d'une culture bretonne, d'une identité particulière, d'un mode de vie.

Le choix fait pour **une mobilité garantissant proximité et vitesse**, impose des choix lourds entre priorités à donner aux enjeux de désenclavement, de performance économique, de proximité, de mobilités du quotidien, de préservation de l'environnement, de modalités d'occupation de l'espace.

Le souhait d'un **développement économique endogène** et rejetant le « tout résidentiel », pose notamment la question de la place du tourisme et de son intégration dans les objectifs d'un développement durable.

La priorisation du **développement maritime** suppose des choix complexes entre types d'activités, mais également en matière d'occupation de l'espace et de type de valorisation à privilégier pour ce patrimoine commun particulièrement fragile.

Derrière le choix fait pour le **soutien à la croissance** comme matrice de tout développement social durable se pose la question de la mesure de cette croissance et de l'évaluation de ses impacts et effets réels.

Se pose aussi la question de la place et du **rôle de la puissance publique** dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de montée en puissance à la fois des acteurs privés nouveaux, que sont par exemple les « grands » du numérique, mais aussi d'une tendance à l'individualisme des comportements.

Est enfin posée la question du **positionnement de la Bretagne en France et dans le monde**, ses liens avec la Loire Atlantique, avec les régions voisines, ainsi que ses alliances avec des régions plus lointaines etc....

Ce document d'étape est ainsi constitué :

- Il propose une « **charte de valeurs et de principes** » comme socle d'un projet partagé et de sa construction, pour la Bretagne.
- Il préfigure le **rapport d'orientation** portant le projet de la Bretagne à horizon 2040, sorte de « livre blanc » de la Bretagne que nous entendons construire. Il en pose les grandes lignes possibles et en souligne les principaux sujets de débat pour les confirmer et les préciser.

4. Les prochaines étapes de la démarche :

Dès le second trimestre de 2018, et sur la base de ces orientations transversales, la concertation se poursuivra en deux temps :

- Un premier temps, entre mai et l'été 2018, pour préciser les objectifs partagés du projet de territoire, les hiérarchiser et les quantifier afin de les rendre aussi clairs qu'opérationnels.
- Un second temps, entre septembre et décembre 2018, pour préciser les trois outils sur lesquels nous nous appuyerons pour la mise en œuvre du projet : en travaillant sur les règles générales, c'est-à-dire sur les normes réglementaires qui pourront être rendues prescriptives ; en précisant le cadre contractuel que nous pourrions construire avec certains partenaires ; en consolidant l'ensemble des engagements volontaristes que les différents types d'acteurs pourront exprimer.

A cette fin, des réunions seront organisées sur les territoires, permettant de confronter les réflexions produites au plan régional à la vision et aux attentes des acteurs locaux. Ces réunions se tiendront dans cinq grands espaces régionaux : la pointe bretonne, la Bretagne nord, la Bretagne centrale, la Bretagne du littoral sud et enfin les territoires de l'est de la région, autour du grand bassin rennais.

En parallèle de ces travaux de concertation avec les collectivités et les acteurs institutionnels et de la société civile organisée, une concertation citoyenne est lancée afin de recueillir l'avis des bretonnes et des bretons sur l'avenir de la Région, leurs attentes, leurs espoirs et leurs craintes, mais également leur vision des priorités et des objectifs d'avenir à poursuivre. Cette concertation s'appuiera sur des outils de diverses formes afin de démultiplier les retours. Un panel citoyen regroupant une cinquantaine de bretonnes et de bretons, représentants de la diversité de la population, (âge, sexe, catégories socio-professionnelles, territoires...), est ainsi sollicité pour apporter son point de vue, ses attentes, ses inquiétudes.

Une large place est faite aux outils numériques. Une plate-forme interactive de concertation est mise en ligne, permettant à chacun de donner son avis et de contribuer à la réflexion collective. Elle contiendra aussi un catalogue des solutions mettant en valeur un recueil des bonnes pratiques qui a été lancé, permettant de valoriser les actions déjà entreprises, de montrer que les transitions sont déjà à l'œuvre et que les acteurs privés et associatifs sont déjà engagés. Ce catalogue constitue une première étape dans l'élaboration du futur « cahier des engagements » qui devra recenser la manière dont chaque acteur entend s'engager individuellement ou collectivement au service des grandes orientations partagées de la Bretagne.

Des « kits de concertation » seront mis à la disposition de nos partenaires afin qu'ils puissent eux-mêmes animer des travaux de concertation sur le terrain, auprès de leurs membres ou réseaux, afin de démultiplier les remontées d'avis et de contributions. Ces kits de concertation pourront s'appuyer sur des « jeux sérieux », jeu vidéo ou jeu de stratégie, permettant au plus grand nombre, sur un mode ludique, de s'appropriier les questions et enjeux de la démarche. Ces outils devront permettre de déployer le débat et la réflexion au-delà des cercles habituels de ces travaux.

Une campagne de communication est ainsi engagée à partir du 16 avril pour inviter le plus grand nombre à participer.

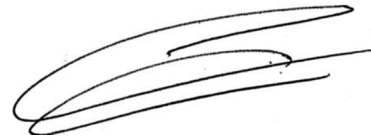
Afin de démultiplier les initiatives, le Conseil régional a proposé de labelliser tout évènement pouvant alimenter la dynamique de la Breizh COP. Ainsi, tous les partenaires mettant en œuvre une démarche de réflexion, de sensibilisation ou de mobilisation qui contribue à l'esprit de la Breizh COP peut faire labelliser son initiative et bénéficier de la dynamique de communication globale mise en place.

L'ensemble de ces travaux permettra d'aboutir à un projet complet pour le début de l'année 2019. Il pourra alors être présenté et adopté lors d'une vaste manifestation associant les Bretonnes et les Bretons au printemps 2019, pour entrer dans une phase de consultation et d'adoption réglementaire, avant validation par arrêté préfectoral au début de 2020.

Je vous demande de bien vouloir :

- **Approuver les éléments de calendrier précisés dans le présent rapport,**
- **Approuver les premières orientations proposées dans ce rapport d'étape, comme socle de la construction du projet de territoire,**
- **Approuver la charte des valeurs et des principes de la Breizh COP, comme premier outil d'engagement qui sera proposé à l'ensemble de nos partenaires.**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive name.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

CHARTRE DES VALEURS & DES PRINCIPES



Partager des valeurs, pour une communauté humaine, est un **facteur de Force, de Cohésion. et de Rayonnement**, au moment où elle doit relever les défis d'un développement durable, déterminer les orientations de son projet collectif et se mobiliser pour le mettre en œuvre.

Partager des principes communs, une règle du jeu est la condition de la réussite collective au moment où s'engage une démarche nouvelle et ambitieuse, la Breizh COP.

Au premier rang de ses valeurs, la Bretagne place LA SOLIDARITÉ. Elle est le ciment de son projet collectif, elle doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique.

- **la solidarité entre les personnes** comme facteur essentiel de cohésion sociale et comme facteur d'égalité des chances,
- **la solidarité entre générations** pour construire dès aujourd'hui le monde à vivre de demain et ne pas obérer les chances des générations futures,
- **la solidarité entre les territoires**, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.

Le développement durable de la Bretagne s'appuie sur quatre autres valeurs :

- **L'engagement** – Il s'exprime à travers la prise d'initiatives audacieuses, la mise en œuvre d'actions volontaristes au service du territoire et de son développement. Il se traduit par une forte capacité de mobilisation individuelle ou collective autour d'enjeux communs, au service d'ambitions et de projets durables.
- **Le sens du collectif** – Le goût du collectif, du coopératif, du « faire ensemble » est attesté dans tous les domaines (économique, social, culturel). La Bretagne allie une remarquable modération des rapports humains, l'esprit de

coopération et une capacité à transcender ses clivages dès qu'il s'agit d'enjeux stratégiques.

- **L'ouverture** – La Bretagne est une région péninsulaire, un port d'attache mais aussi un point de départ. Accueillante et tolérante, c'est une région européenne dotée d'une remarquable capacité d'intégration et d'une réelle ouverture d'esprit. Enracinement et ouverture nourrissent l'imagination, favorisent les croisements culturels et la créativité.
- **L'imagination** – En Bretagne, nous croyons en l'imagination créative. Cette région sait être visionnaire et faire des choix différents. Il existe, en Bretagne, un imaginaire spécifique, un art singulier de la réinvention permanente et de l'innovation avec une créativité ouverte à l'universalité.

Devenir acteur de la Breizh COP, c'est partager :

Un principe de responsabilité individuelle – chacun à son niveau, qu'il soit particulier, association, entreprise, institution publique ou groupement divers, s'engage pour ce qui relève de sa responsabilité et de son champ d'action. Il se pose d'abord la question de ce qu'il peut apporter à la cause commune avant de réclamer des autres des actions et des soutiens dans une logique de consommation.

Un principe de responsabilité commune, mais différenciée : tous les acteurs sont et seront touchés par les grandes mutations en cours, mais tous n'ont pas la même responsabilité dans ces changements. Les plus responsables doivent donc s'imposer plus d'efforts et prendre les devants pour « faire ensemble ».

Un principe de respect, de confiance et de recherche de compromis – le bien commun ne peut résulter de

l'imposition du point de vue des uns sur les autres. Au-delà des valeurs partagées, demeurent des intérêts à concilier. La participation à la Breizh COP, c'est l'engagement à écouter et comprendre les points de vue divergents et à rechercher les points d'équilibre permettant d'avancer et d'aboutir à des accords gagnant-gagnant. C'est l'engagement, aussi, à évaluer les résultats dans la transparence.

Le signataire de la présente charte en partage les valeurs et les principes, il s'engage à participer à la dynamique de la Breizh COP et autorise la Région à valoriser son engagement.

Signé le ____ / ____ /2018 à _____ par _____



**POINT D'ÉTAPE
CONSEIL RÉGIONAL
19 AVRIL 2018**



Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.

Le XXI^{ème} siècle, qui a sans doute commencé en septembre 2001 a donc déjà 16 ans ; la planète, comme les civilisations, sait désormais qu'elle est mortelle. Le Monde bouge comme jamais il ne l'a fait ; son climat se dérègle à une vitesse inédite ; l'Europe est soumise à des bouleversements existentiels ; la France cherche à entrer dans la modernité sans renoncer à ce qu'elle est... et la Bretagne sait qu'elle est à la croisée des chemins, après plusieurs décennies d'un développement exemplaire, fondé sur un modèle qui l'était peut-être moins.

Le moment est ainsi venu d'engager le débat sur notre avenir, sur la manière dont nous voulons dessiner la Bretagne de demain, dont nous voulons la construire ensemble, dès à présent, une Bretagne à vivre pour ses habitants, une Bretagne attractive pour ceux qui ne la connaissent pas, une Bretagne active et créative, une Bretagne singulière, mais inscrite dans une géographie et des réseaux nationaux, européens et mondiaux.

Ce débat s'inscrit dans la démarche de Breizh COP proposé par le Conseil régional, engagée depuis plus de 18 mois, qui consiste à partager ensemble un projet d'avenir pour notre territoire et le bien-être de ses habitants, proposer et mettre en œuvre des réponses opérationnelles aux défis que nous devons relever, mobiliser largement l'ensemble des acteurs en privilégiant toujours les principes de responsabilité et de volontarisme.

Table des matières

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.	1
A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés.....	3
B. Un projet pour répondre aux grands défis de demain.	6
C. Trois orientations pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».....	21
1 - Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde	21
a) Une région durablement attractive.	22
b) Une région productive, compétitive parce que écologiquement performante.	22
c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au monde.	23
d) Une grande région maritime.	25
2 - Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures	25
a) Une région des proximités, équilibrée et reliée	26
b) Une région vivante et solidaire	27
c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales	28
3 - Une Bretagne diverse et unie, mobilisée et démocratique	29
a) Une région diverse et unie	30
b) Une région pertinente et cohérente	31
c) Une Région démocratique et engagée	32

A. Une Breizh COP qui se structure autour de valeurs et de principes partagés

- Il ne peut exister de projet collectif et ambitieux s'il ne s'ancre sur un socle de valeurs partagées.
- Il ne peut y avoir de démarche efficace de co-construction d'un projet partagé si elle ne repose pas sur des règles du jeu et des modalités de mise en œuvre faisant consensus.
- Il n'y a pas de projet de territoire s'il ne vise pas, in fine, au bien-être et à la réussite de chacun et de tous.

Ces trois affirmations sont formalisées dans une charte partagée, dont la signature, pour ceux qui le veulent, sera un premier engagement dans la démarche de la Breizh COP.

1. Un projet de territoire qui place la solidarité au premier rang de ses valeurs communes.

Partager des valeurs à l'échelle de la Région est un facteur :

> **De Force.** C'est un actif immatériel majeur. En donnant un sens au projet, il lui donne toute sa force, sa légitimité, sa raison d'être. Les valeurs partagées justifient l'engagement collectif dans l'action, elles transcendent les intérêts particuliers.

> **De Cohésion.** Les valeurs partagées rassemblent. Elles sont un bien commun. Elles transcendent les intérêts particuliers. Elles fédèrent et soudent autour de points de rassemblement plus forts que les sujets de division. Elles sont le ciment d'une action collective et cohérente.

> **De Rayonnement.** Les valeurs partagées sont aussi les actifs immatériels d'une marque de territoire, source de cohésion interne et de rayonnement externe. Un territoire peut être plus connu et reconnu pour ses valeurs que pour ses richesses matérielles. Son attractivité peut autant résulter de sa manière de vivre en société que de ses atouts matériels.

C'est une autre manière de parler de **l'identité du territoire**.

Au premier rang de ses valeurs, la Bretagne place la solidarité. Elle doit être le ciment de son projet collectif, elle doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique. La solidarité se décline ainsi dans plusieurs dimensions :

La solidarité entre les personnes comme facteur essentiel de cohésion sociale et comme facteur d'égalité des chances,

la solidarité entre générations pour construire dès aujourd'hui le monde à vivre de demain et ne pas obérer les chances des générations futures,

la solidarité entre territoires, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.

Le développement de la Bretagne s'appuiera par ailleurs sur quatre autres valeurs :

- **L'engagement**

En Bretagne, nous croyons au sens de l'engagement. Il s'exprime à travers la prise d'initiatives audacieuses, la mise en œuvre d'actions volontaristes au service du plus grand nombre, du territoire et de son développement. Il se traduit par une forte capacité de mobilisation individuelle ou collective autour d'enjeux communs, au service d'ambitions et de projets durables. Il se révèle aussi dans une volonté de recherche permanente qui mène à l'excellence, à l'innovation et à la création.

- **Le sens du collectif**

En Bretagne, nous croyons à l'importance des liens entre les personnes. Le goût du collectif, du coopératif, du « faire ensemble » est attesté dans tous les domaines (économique, social, culturel). La Bretagne allie une remarquable modération des rapports humains, l'esprit de coopération et une capacité à transcender ses clivages dès qu'il s'agit d'enjeux stratégiques. La rencontre, le besoin de se retrouver, cet art d'être et de vivre ensemble se traduit notamment par la qualité de l'accueil ou par cette capacité unique à organiser de grands rassemblements et événements. La solidarité, la tolérance et le sens de l'égalité sont le ciment de cette fraternité.

- **L'ouverture**

En Bretagne, nous croyons à l'esprit d'ouverture et à l'aventure humaine. « Penn Ar bed » ou « tête du monde », la Bretagne est une région péninsule, un port d'attache mais aussi un point de départ. Elle est une terre d'explorateurs emprunts d'audace et d'esprit d'aventure. Accueillante et tolérante, c'est une région européenne dotée d'une remarquable capacité d'intégration et d'une réelle ouverture d'esprit. Enracinement et ouverture nourrissent l'imagination, favorisent les croisements culturels et la créativité.

- **L'imagination**

En Bretagne, nous croyons en l'imagination créative. Nous avons l'intelligence du faire ensemble, une capacité à saisir les opportunités, à nous organiser, à créer un « modèle breton ». Cette région sait être visionnaire et faire des choix différents. Il existe, en Bretagne, un imaginaire spécifique, un art singulier de la réinvention permanente et de l'innovation avec une créativité ouverte à l'universalité.

2. Les principes directeurs et la « règle du jeu ».

Partager des principes dans la construction même du projet de territoire, c'est une première expression de cette « charte des valeurs ».

Ces principes, cette « règle du jeu » s'inspirant de ceux de la COP onusienne, pourraient être les suivants :

> **Un principe de responsabilité individuelle** : chacun à son niveau, qu'il soit particulier, association, entreprise, institution publique ou groupement divers, s'engage pour ce qui relève de sa responsabilité et de son champ d'action. Il se pose d'abord la question de ce qu'il peut apporter à la cause commune et de sa propre responsabilité avant de réclamer des autres des actions et des soutiens dans une logique de consommation.

> **Un principe de responsabilité commune, mais différenciée** : tous les acteurs sont et seront touchés par les grandes mutations en cours, mais tous n'ont pas la même responsabilité dans ces changements,

ni la même capacité à agir. Les plus responsables doivent donc faire plus d'efforts et prendre les devants.

> **Un principe de respect, de confiance et de recherche de compromis** : le bien commun ne peut résulter de l'imposition du point de vue des uns sur les autres. Au-delà des valeurs partagées, demeurent des intérêts difficilement conciliables. La participation à la COP régionale, c'est l'engagement à écouter et comprendre les points de vue divergents et à rechercher les points d'équilibres, pourvu qu'ils constituent des avancées objectives. C'est l'engagement, aussi, à évaluer les résultats dans la transparence.

3. Un projet qui place la personne au premier rang de ses préoccupations.

L'enjeu ultime de toute action collective est celle du bien vivre des personnes. Performance économique, aménagement du territoire, valorisation environnementale, cohésion sociale n'ont de sens que si au bout de la chaîne, ils conduisent à répondre aux aspirations des personnes dans leur parcours de vie individuelle et collective.

Ce défi du bien vivre, de la « bonne vie », disaient les anciens, est le fil rouge du futur projet de territoire. Devant tout projet, devant toute action publique, la question de l'effet sur la vie quotidienne et sur le bien être des personnes doit être posée en prenant l'expérience d'usage des individus comme un critère essentiel des choix.

Le projet pour la Bretagne doit permettre de répondre aux légitimes aspirations des personnes à mieux :

- Habiter,
- Se nourrir,
- Se déplacer,
- Communiquer,
- Travailler en Bretagne,
- Se connecter au monde,
- Porter des projets d'avenir,
- Bénéficier d'un environnement préservé,
- Se cultiver, pratiquer son activité sportive,
- Prévenir les risques sanitaires et se soigner,
- Se former, s'orienter, rebondir dans leur parcours,
- Etre citoyen, s'engager et œuvrer pour les générations futures...

B. Un projet pour répondre aux grands défis de demain.

Identifier et prioriser les grands défis auxquels la Bretagne devra faire face dans les années à venir, c'est se donner les moyens de poser les vraies questions et de bâtir ensemble les bonnes réponses.

L'analyse de l'ensemble des travaux élaborés à divers niveaux, (par le CESER, par les agences d'urbanisme et de développement, par les territoires dans le cadre de leurs SCOTs, ou par la Région dans le cadre de tous ses travaux et schémas thématiques), l'analyse de toutes les contributions reçues ou produites dans le cadre des carrefours ou réunions publiques depuis plusieurs mois permet de formaliser cette priorisation des défis. Cette analyse est synthétisée sous la forme d'une grille d'opportunités et de menaces. Ce tableau ne se veut pas exhaustif, il veut au contraire mettre en exergue les principaux défis et ainsi induire des choix dans les orientations pouvant être retenues pour y répondre.

Ces défis sont présentés en lien avec les quatre piliers du développement durable.

1^{er} défi - Favoriser un développement économique et social dynamique, permettre le développement de l'emploi, assurer la compétitivité économique, la croissance démographique, conforter notre attractivité, mais sans accroître les tendances actuelles de surconsommation des ressources et de déséquilibres territoriaux.

Opportunités :

- La vitalité démographique et l'attractivité bretonne, la perspective de gagner plusieurs centaines de milliers d'habitants à l'horizon 2040 est fondamentalement un atout porteur de croissance.
- Les transitions énergétiques et numériques sont porteuses d'opportunités majeures pour une région comme la Bretagne, compte tenu de ses atouts dans les domaines du numérique ou des énergies marines ; compte tenu également du potentiel de développement des énergies renouvelables qui ne représentent aujourd'hui que 11% de l'énergie consommée en Bretagne et des nécessaires économie d'énergie à réaliser.
- Les excellences bretonnes identifiés par les schémas de développement économique et d'enseignement supérieur et de recherche (SRDEII et le SRESR) qui flèchent les 7 domaines d'innovation et les 11 filières prioritaires. Elles représentent des atouts majeurs pour le développement d'une Bretagne productive, positionnée sur des marchés en très forte croissance : sécurité alimentaire, cyber sécurité, smart grids, énergies marines, biotechnologies etc...
- La maritimité de la Bretagne, atout essentiel dans un monde qui se tourne vers les océans et alors que les potentialités maritimes sont encore très largement sous valorisées.

Menaces :

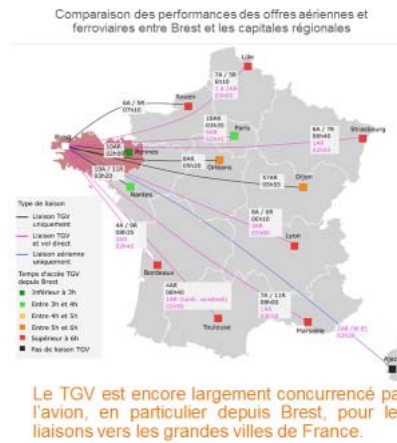
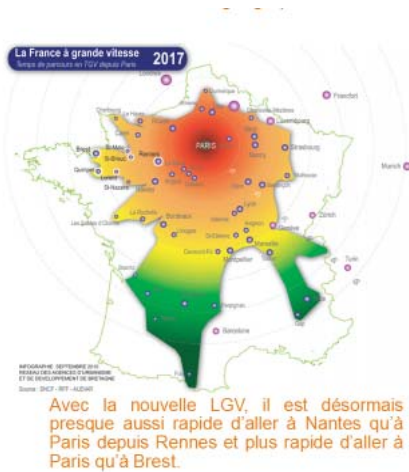
- Le risque de désindustrialisation dans la concurrence internationale exacerbée et en poursuite d'un mouvement engagée depuis plusieurs décennies.
- Les risques liés à la sur-consommation foncière, tant pour l'activité agricole que pour les enjeux environnementaux.
- L'éloignement de la Bretagne et le déplacement vers l'est des centres de gravité restent des réalités géographiques structurantes pour les territoires les plus à l'ouest et un risque dans la concurrence entre les territoires. L'outil de production subit des coûts de transports de marchandises pénalisants pour la compétitivité des entreprises.
- La surexploitation et l'épuisement des ressources et la détérioration des écosystèmes (habitats naturels et espèces) sont une réelle menace planétaire et bretonne qui rend non soutenable certains modèles de développement.
- La sur concentration des activités et la spécialisation des espaces qui se traduit en Bretagne par des territoires en perte de vitalité et par des phénomènes de relégation socio spatiales dans certains territoires. L'aggravation des déséquilibres de peuplement par le vieillissement inégal de la population.
- Le risque de la « banalisation » de la Bretagne, de ce qui fait sa cohésion, ses spécificités, ses paysages, son dynamisme.

• Une Bretagne attractive



Taux d'augmentation de la population estimée par département entre 2017 et 2040

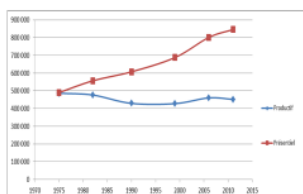
• L'accessibilité, un défi permanent



Attractivité des modes de transports collectifs - La nouvelle LGV améliore l'accessibilité à la Bretagne et en dessine une nouvelle géographie

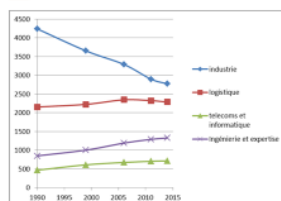
• Une Bretagne productive ?

Évolution de l'emploi productif et de l'emploi présentiel en Bretagne



Source : INSEE

Évolution des composantes de l'emploi productif en France



Source : INSEE - réseau des agences

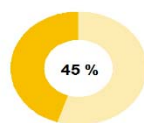
En 1975, autant d'emplois « productifs » que d'emplois « présents » et aujourd'hui deux fois plus de présentiel

NB : Emploi « productif » = agriculture/pêche + industrie + logistique + informatique + services aux entreprises

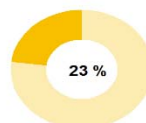
Une économie de plus en plus présente

La transition énergétique, une formidable opportunité

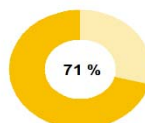
Réhabiliter 45 000 logements par an d'ici 2020 (un nombre passé de 18 000 / an en 2012 à 23 000 / an en 2015) grâce à un volume d'emplois de 15 000 équivalents temps plein (ETP).



des consommations énergétiques en région proviennent du bâtiment



Des émissions de gaz à effet de serre en Bretagne proviennent du bâtiment



des consommations d'énergie sont liées au chauffage



Au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le bâti concerne les 3,3 M d'habitants de la Bretagne. L'enjeu est fort : l'habitat représente 45 % de la consommation énergétique et 23 % des gaz à effet de serre dans une région qui connaît une forte hausse démographique (+ 25 000 habitants par an d'ici 2030). Les bâtisseurs (construction et rénovation) y constituent un secteur d'activité essentiel, avec 13 % de l'emploi régional et 80 000 professionnels.

La mer, un potentiel encore inconnu ?

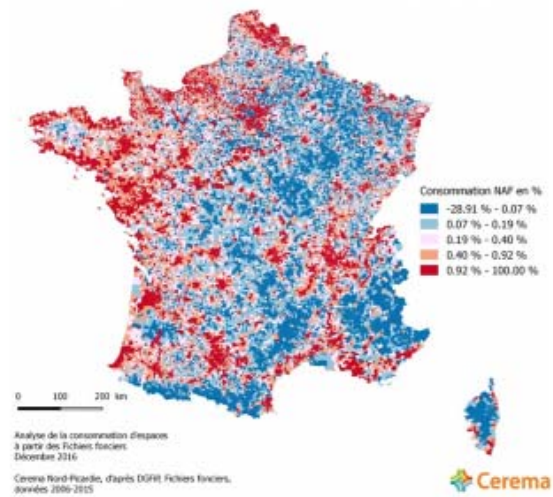
A l'horizon 2030 ; de nombreux secteurs d'activités liés à la mer pourraient afficher une croissance supérieure à celle de l'économie mondiale prise dans son ensemble, que ce soit en termes de valeur ajoutée ou en termes d'emploi. Les projections indiquent en effet qu'entre 2010 et 2030, à supposer que les évolutions actuelles se poursuivent, l'économie de la mer pourrait largement doubler sa contribution à la valeur ajoutée mondiale et franchir la barre des 3000 milliards de dollars. Une croissance particulièrement forte est attendue en ce qui concerne l'aquaculture marine, l'éolien en mer, les activités de transformation du poisson, ainsi que pour la construction et la réparation navales. Les secteurs d'activité liés à la mer promettent également d'apporter une contribution notable à la création d'emplois puisque l'on estime qu'en 2030, ils représentent approximativement 40 millions d'emplois en équivalent plein temps, toujours dans le cadre d'un scénario au fil de l'eau.

OCDE (2017), *L'économie de la mer en 2030*, Éditions OCDE, Paris.

- **Une menace sur les ressources ?**

- En 2015, les surfaces artificialisées représentent 5,7 % de la superficie de la Bretagne
- En 10 ans, entre 2005 et 2015, cette surface artificialisée a augmenté de 7,6 %

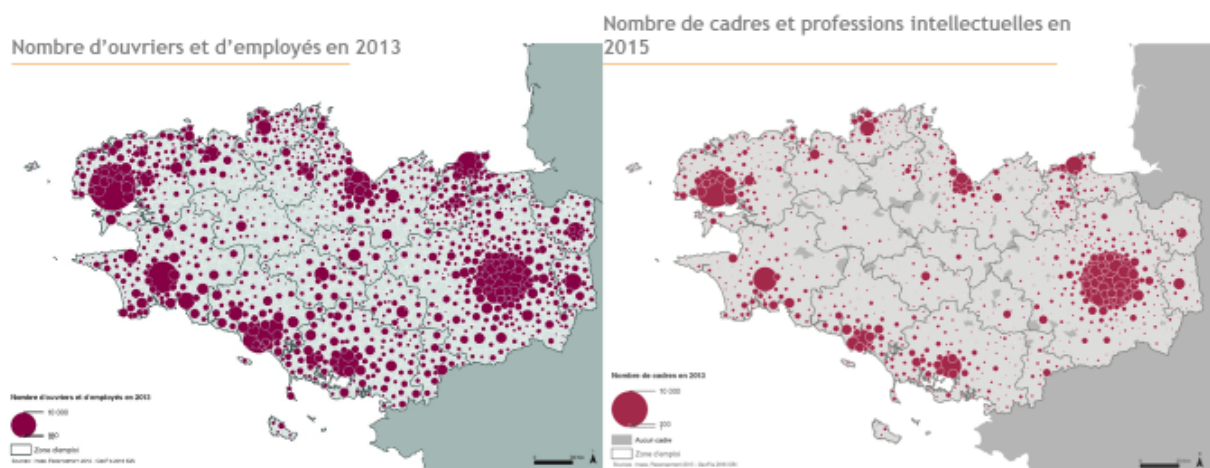
Consommation communale des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) entre 2006 et 2015 (en % des espaces NAF)



La Bretagne : une région consommatrice d'espace

- **Une concentration de certaines activités.**

À titre d'exemple, dans la zone d'emploi de Rennes, les ouvrier.e.s et employé.e.s (187 000) sont 3 fois plus nombreux que les cadres (69 000).

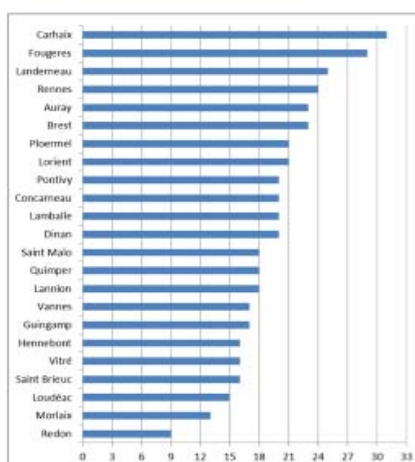


Des ouvrier.e.s et employé.e.s réparti.e.s sur l'ensemble du territoire

- **Des centralités fragilisées**

- Une part du centre ville souvent inférieure à 18 % des dépenses

Poids du centre-ville dans les dépenses des ménages du pôle commercial en 2012 source CCR



Des centralités commerciales menacées

2^{ème} défi - Favoriser la cohésion sociale et territoriale alors que sont à l'œuvre les tendances à un renforcement de l'individualisme et à la concentration des activités qui fragilisent le modèle d'équilibre breton.

Opportunités :

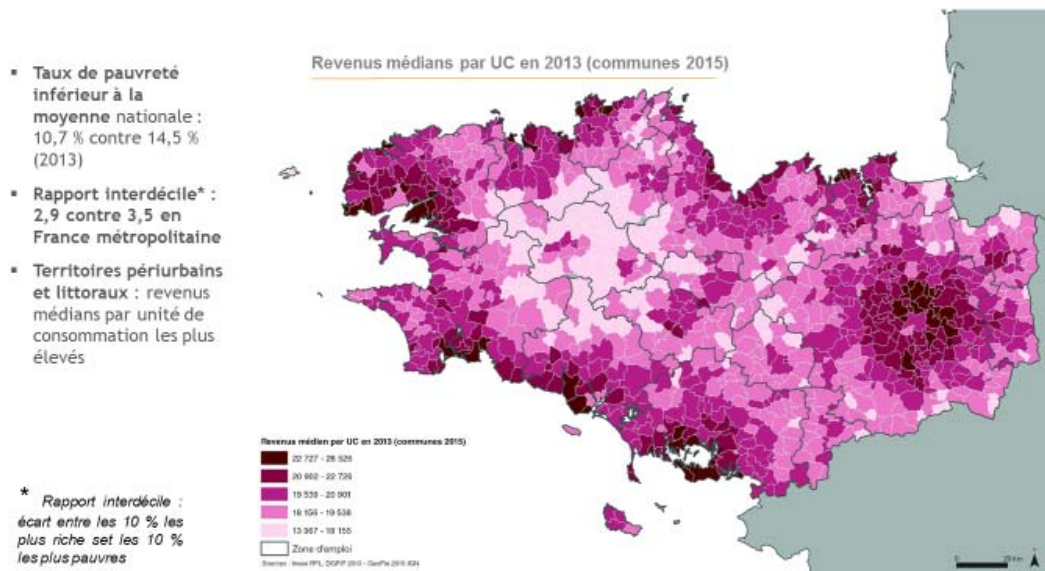
- Le maintien d'un modèle breton d'équilibre, de son maillage territorial et l'attachement très fort des acteurs bretons à cette armature.
- Les solidarités et réciprocités inter territoriales qui se réinventent.
- Une identité partagée, forte de ses langues régionales, une réelle cohésion sociale, une grande vitalité culturelle, associative, sportive, forment des atouts majeurs pour développer et mettre en oeuvre un projet collectif.
- La transition numérique, comme facteur de nouvelles formes d'organisation pouvant favoriser les communications interpersonnelles, l'intergénérationnel ou la diffusion des services.
- Les nouvelles offres de mobilité largement inspirées par le numérique peuvent apporter des solutions nouvelles pour faciliter les déplacements dans des territoires même peu denses, là où les transports collectifs organisés sont défaillants car prévus pour des flux importants.

Menaces :

- La montée des individualismes et des égoïsmes territoriaux.
- L'aggravation des différentiels de développement entre territoires et d'inégalité des chances. Le risque vécu de décrochage de certains espaces régionaux : centre ou nord Bretagne.

- Le risque de dilution de la cohésion sociale, la montée du sentiment de relégation, les incompréhensions intergénérationnelles.
- Les langues bretonne et galloise restent classées par l'Unesco comme « sérieusement en danger d'extinction ».
- La révolution numérique si elle n'est pas maîtrisée peut conduire à des phénomènes de précarisation de l'emploi ou de réduction de la présence humaine dans l'offre de services.
- La voiture thermique individuelle reste le moyen prépondérant pour accéder à l'emploi, aux services, aux loisirs de manière quasi exclusive pour beaucoup de breton.ne.s. Elle pèse relativement plus dans les budgets des ménages des territoires périurbains et ruraux.
- La desserte ferroviaire de la Bretagne par TGV peut être fragilisée dans le contexte réglementaire nouveau qui va s'imposer à SNCF. La qualité de l'offre TGV mis en service en 2017 n'est en rien garantie au-delà de 2022 dans un cadre contractuel entre SNCF et le Conseil régional.

- **Une réelle cohésion sociale**



Composition sociale : une région relativement peu inégalitaire

• **Une région équilibrée**

3,3 millions d'habitant.e.s

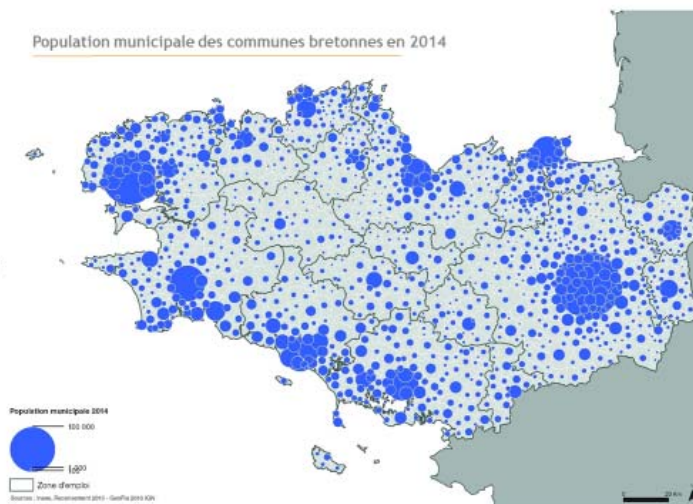
5,1 % de la France métropolitaine

Un « polycentrisme péninsulaire »

- Un poids important des villes moyennes
- Une armature marquée par le littoral

Une concentration relative : 38 % des Breton.ne.s dans les zones d'emploi de Rennes et Brest

Population municipale des communes bretonnes en 2014

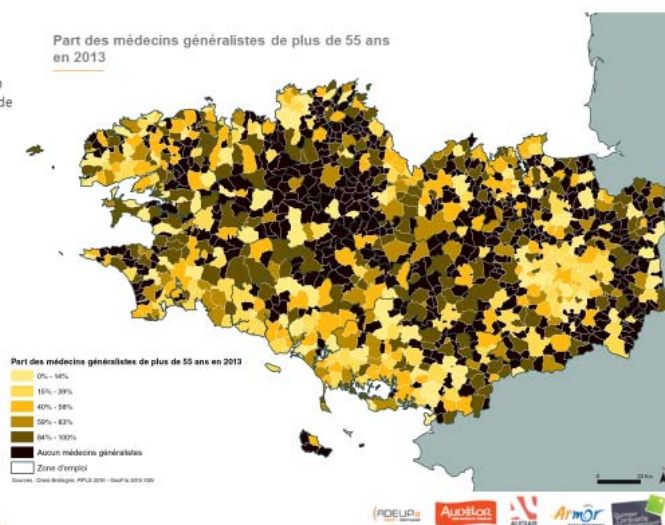


Population : une armature urbaine hors du commun

• **Mais de réelles inégalités**

- Un accès plus aisé dans les bassins rennais et brestois, en Bretagne Sud, dans le bassin de Lannion et Saint-Brieuc

Part des médecins généralistes de plus de 55 ans en 2013



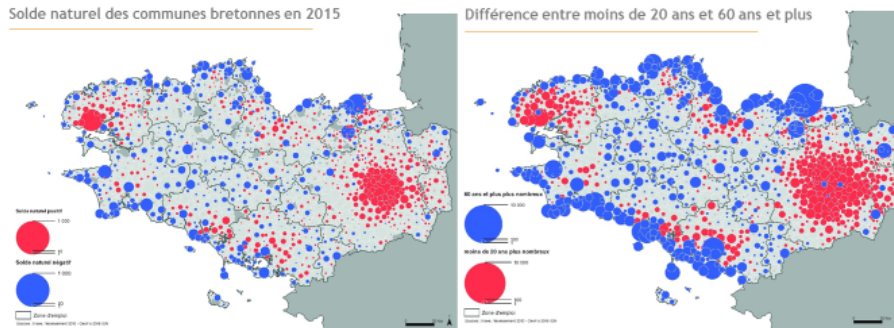
29 | Carrefour des territoires SRAODET | 13 mai 2017



Des disparités dans l'accès à la santé

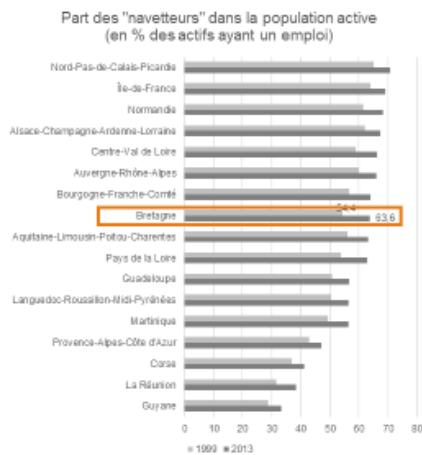
• **Et des dynamiques de développement diverses, voire divergentes**

- En Bretagne, en 2015 et 2016, pour la 1^{ère} fois (hors période de guerre), le solde naturel devient négatif
- La Bretagne se situe au 10^{ème} rang sur 13 régions pour le solde naturel
- Rennes et Brest se détachent ainsi que le rétro-littoral (présence de jeunes ménages)
- Vieillessement important du littoral breton et de la Bretagne centrale

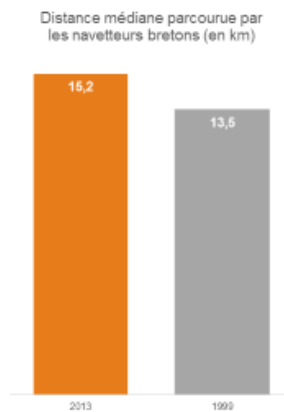


Vers un tournant démographique ?

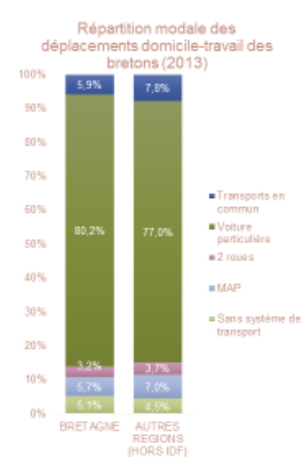
• **Des mobilités plus contraintes**



La Bretagne est la région où la part d'actifs « navetteurs » a le plus augmenté entre 1999 et 2013.



La distance médiane parcourue par les navetteurs bretons a augmenté de 1,7 km entre 1999 et 2013.



La voiture est le mode privilégié pour ce type de déplacements.

Cadrage sur la mobilité des Bretons - Focus sur les déplacements domicile-travail

3^{ème} défi - Répondre aux défis globaux que sont le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources et l'érosion de la biodiversité, ce qui induit une forte accélération de la mobilisation, des changements de modèles et des révolutions comportementales.

Menaces :

- L'emballlement du dérèglement climatique est actuellement annoncé par les analyses du GIEC ainsi que le risque avéré de non-respect des accords de Paris (augmentation de 2° maximum, objectif de 1.5°).
- La gestion de ses conséquences n'est pas appréhendée et globalement anticipée en Bretagne.
- L'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources s'accélèrent. Le défi de la qualité de l'eau reste majeur en Bretagne. La spécificité énergétique reste une faiblesse de la Bretagne.

Opportunités :

- La prise de conscience et la mobilisation collective est une réalité en Bretagne. L'intérêt des nouvelles générations quant à ces problématiques est un atout.
- La lutte permanente pour la qualité de l'eau menée en Bretagne depuis des décennies et une expérience très valorisante et pouvant servir de modèle pour engager de nouveaux travaux.
- L'enjeu climatique et environnemental pourrait être au cœur d'un nouveau projet collectif et mobilisateur.
- La réconciliation économie/environnement fait de rapides progrès et l'apparition de nouveaux modèles de développement fait émerger de nouveaux relais de croissance qui sont autant d'opportunités pour les entreprises bretonnes.

- **Le dérèglement climatique, une certitude scientifiquement étayée**

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. » (5^e rapport du GIEC, novembre 2014)

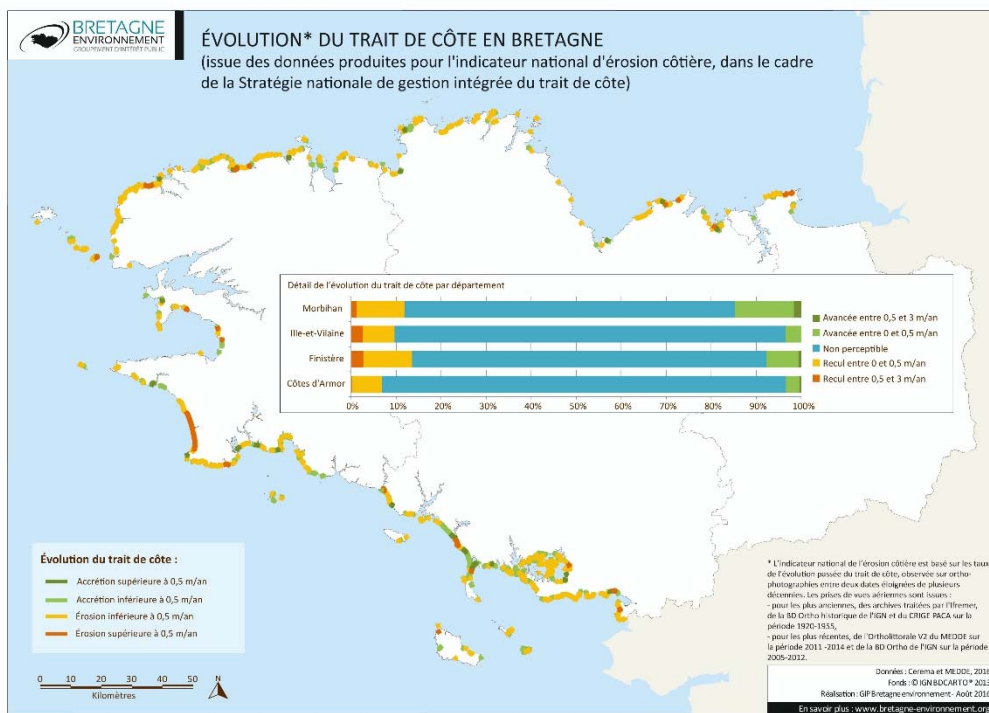
Dans son rapport, publié en 2013, le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime que d'ici 2100, le niveau marin global devrait augmenter en moyenne entre + 26 et + 82 cm selon les scénarios.

À Brest, depuis 1711, la mer est montée entre 25 et 30 cm source. L'augmentation était d'environ 0,88 mm/an au début du XVIII^e siècle. Elle s'est accélérée depuis les années 1950 et atteint aujourd'hui 2,75 mm/an.

Suivant la tendance nationale, en Bretagne aussi, la température moyenne annuelle augmente comme en témoignent les données météorologiques. D'après Météo France, elle a augmenté d'environ 1°C à Rennes entre 1951 et 2014.

source : Brochure GIP 2015

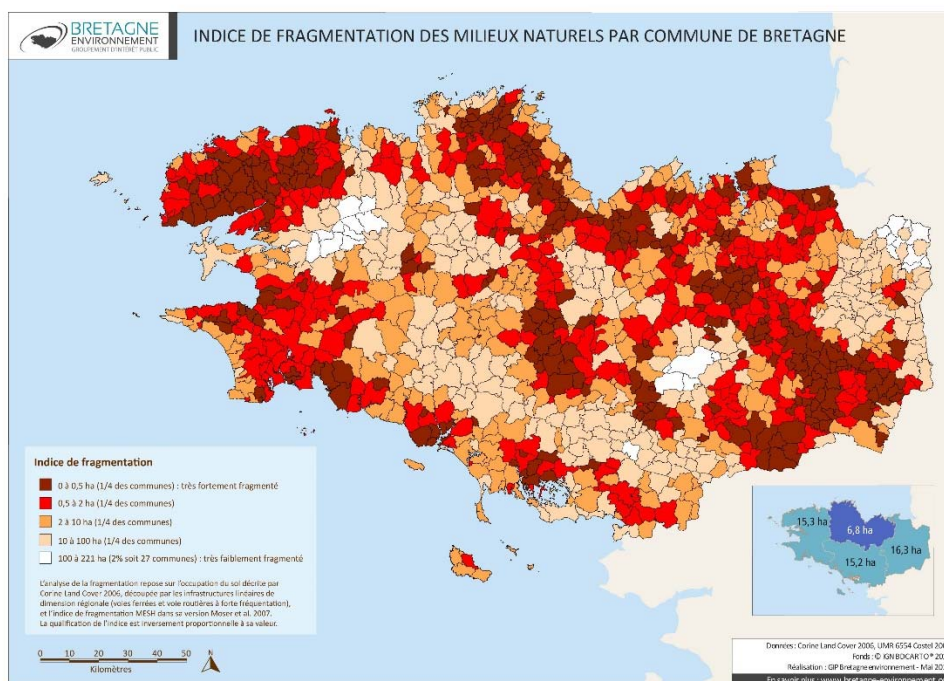
- **Le défi climatique n'épargne pas la Bretagne**



- **Menace sur la biodiversité**

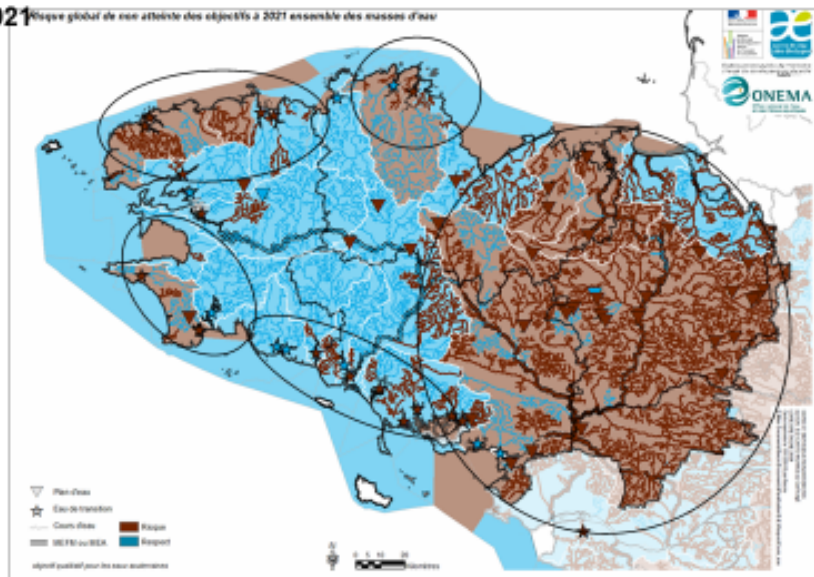
L'érosion de la biodiversité est une réalité. Sur le territoire breton 36 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées (source : chiffres clés du patrimoine naturel 2015)

La fragmentation des milieux naturels en créant des barrières difficilement franchissables pour les espèces, est l'un des facteurs d'accélération de la perte de la biodiversité



- **L'enjeu des ressources**

Carte des risques de non-atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2021



Des enjeux qui demeurent : retrouver le bon état écologique

- **Mais une prise de conscience qui gagne**

Entre 2010 et 2015, d'après les études du CGEDD, la question du réchauffement climatique est devenue le premier sujet de préoccupation environnementale des français, ces derniers n'en faisant leur première inquiétude qu'à 15 % en 2010, ce chiffre a été multiplié par deux en seulement cinq ans.

- **Et une Bretagne déjà engagée**

► Objectifs d'atteinte du bon état écologique en 2021 fixé par le SDAGE Loire-Bretagne par sous-bassin



Dés résultats encourageants : 35% de masses d'eau en bon état écologique en Bretagne quand la moyenne du bassin Loire Bretagne est à 26%

4^{ème} défi - Réinventer nos modes de faire et nos organisations pour assurer une réelle mobilisation collective à l'heure de la fragilisation de l'action publique et de l'émergence de nouveaux acteurs.

Opportunités :

- Identité, culture et langues de Bretagne, vitalité culturelle et sportive, sens du collectif, engagement citoyen et associatif demeurent des réalités caractérisant la Bretagne et des forces essentielles dans un monde où les différences sont des atouts majeurs.
- La Bretagne peut aussi valoriser ses pratiques anciennes et ses expériences de la concertation et de l'engagement collectif (mutualisme, conseils de développement, conférence sociale, CTAP, solidarité internationale...), elle peut aussi développer l'innovation dans l'action publique et les organisations.

Menaces :

- La crise de la représentation et de la confiance des citoyens dans leurs représentants touche aussi la Bretagne et pourrait conduire à des fractures durables.
- Fragilisation de l'action publique au regard de la montée en puissance de nouveaux acteurs privés des contraintes budgétaires et de l'inachèvement ou de l'hétérogénéité des reconfigurations institutionnelles et géographiques.

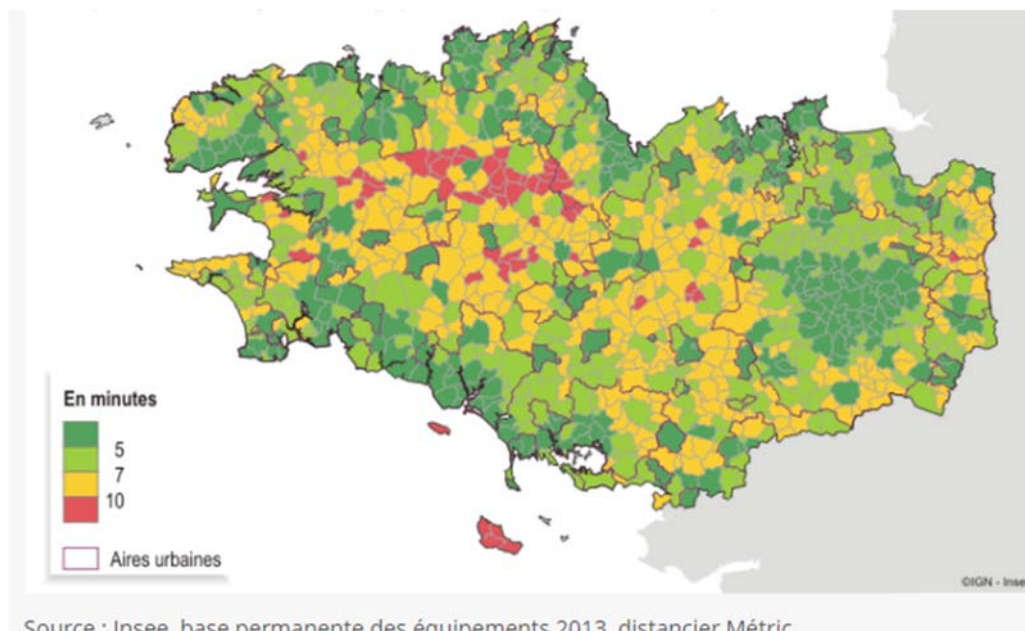
- **Identité et cohésion sociale une force de la Bretagne**

Près de 70% des Bretons seraient en effet attachés à leur culture, majoritairement associée à la musique et aux chants (69 %), devant les langues (33 %), la danse (27 %) la cuisine (21 %) et la littérature (2 %). Avec près de 4 500 lieux culturels et 18 930 établissements ayant une activité principale dans le champ de la culture, les actifs en emploi des métiers de ce domaine représentent 1,7 % de l'emploi total de la Bretagne qui se place au 6^e rang des régions pour le nombre total d'équipements culturels. Plus de 110 communes bretonnes sont équipées d'un cinéma. Par ailleurs, la Bretagne compterait près de 70 000 associations (plus de 3000 sont créées chaque année) et entre 640.000 et 700 000 bénévoles. Cet engagement associatif se traduit également par la programmation annuelle d'une dizaine de festivals (soit 13% de l'ensemble des festivals nationaux) attirant plus d'1,5 millions de participants, dont 280 000 rien qu'aux "Vieilles Charrues" à Carhaix.

- **Risque sur l'engagement citoyen et associatif**

Selon l'enquête de l'association Recherches & Solidarités menée en 2017, 57% des responsables d'association demeurent inquiets en matière de ressources humaines bénévoles, 47% au regard de situation financière de leur structure et 44% s'agissant du renouvellement des dirigeants bénévoles. L'année 2014-2015 est marquée par une légère baisse dans le nombre de création d'association en Bretagne : 3572 en 2014 alors qu'elles étaient 3699 à voir le jour en 2013. Cependant, l'on observe une relance en 2016 avec 3632 associations créées.

- **L'enjeu des services et de leur accessibilité.**



Temps d'accès moyen aux équipements du panier courant par commune

C. Trois orientations pour un projet : « Breizh COP, un monde à vivre ».

Notre projet de développement durable réconcilie les défis du développement et de la performance avec ceux de l'épanouissement personnel, de la solidarité et de l'écologie.

Ces deux familles d'enjeux sont traditionnellement présentées comme inconciliables et contradictoires. Il en résulte qu'elles sont traitées par les politiques publiques de manière segmentée et cloisonnée. Il y a des politiques de développement et des politiques de protection, des politiques de compétitivité et des politiques de solidarités. Les secondes étant souvent en termes de moyens, les parents pauvres.

Le projet en construction doit au contraire dépasser ces clivages et faire des transitions, de la cohésion sociale et du bien-être des moteurs de développement et de performance.

Ce projet s'appelle « **un monde à vivre** » car il vise à construire un monde, une réponse globale, transversale, prenant en compte les complexités des choses, intégrant à la fois les enjeux du bien être immédiat des habitants de la Bretagne avec ceux des générations à venir. Il vise à rendre vivable, dans la durée, un monde qui pourrait ne plus l'être si quelques grandes tendances à l'œuvre n'étaient pas corrigées. C'est un projet, enfin, n'ignorant pas que la Bretagne est dans le monde et qu'elle doit y trouver toute sa place.

Ce projet repose sur trois orientations transversales qui, au terme de cette première phase de la démarche, sont autant une préfiguration de la vision partagée à laquelle nous entendons aboutir en fin d'exercice, que des sujets à mettre en débat dans les mois à venir. Elles posent les ambitions de la Région et identifient les sujets problématiques ou à fort potentiel devant être approfondis, soit pour débloquer les verrous existants, soit pour accélérer les potentialités avérées.

1 - Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde

Le défi du développement durable oblige à réinterroger tous les pans de l'activité et de l'aménagement de la Bretagne, à réinventer un modèle de développement alliant l'ancrage territorial et l'ouverture au monde, l'innovation et l'identité culturelle, la performance, la cohésion sociale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, conformément à sa Glaz économie (SRDEII), la région doit s'appuyer sur ses atouts, ses savoir-faire et ressources spécifiques, au premier rang desquels son caractère maritime, mais aussi être capable d'innover en favorisant la créativité et les coopérations à tous les niveaux, entre toutes les catégories d'acteurs. Il faut aussi développer son rayonnement et son attractivité, tout en anticipant les conséquences de celle-ci.

La Bretagne réaffirme sa volonté de développement mais porte la conviction que ce développement sera durable ou ne sera pas.

a) Une région durablement attractive.

La Bretagne est attractive, notamment sur le littoral, sur sa frange sud et autour de la métropole rennaise ; elle pourrait accueillir plus de 400 000 de plus à l'horizon 2040. Ce défi démographique a des implications sur le plan de l'aménagement, de la consommation des ressources, de la préservation du foncier, des choix d'urbanisme, mais aussi sur celui des conditions de développement économique et de cohésion sociale. Sans régulation, sur les seuls enjeux de logement, cette croissance démographique conduirait à un nouveau recul massif des surfaces de terres agricoles disponibles et à une forte accélération de l'érosion de la biodiversité.

Cette croissance démographique globale est par ailleurs accompagnée par un vieillissement de la population, spécifique à la Bretagne, qui induit des conséquences fortes même s'il est aussi porteur d'opportunités.

La Bretagne entend conforter son attractivité régionale pour les personnes comme pour les projets et les investissements. L'enjeu est celui de la création de richesse, de l'activité, de l'emploi. **Mais elle entend le faire en pesant sur les tendances actuelles**, dont toutes ne sont pas vertueuses, pour les infléchir, les réorienter ou les inverser. Une attractivité et un développement vertueux, c'est une attractivité et un développement qui limitent/maîtrisent l'artificialisation et la détérioration des sols, l'étalement urbain, la sur-concentration des populations et des activités, l'exploitation trop souvent irraisonnée des ressources, la maîtrise insuffisante de nos consommations énergétiques.

Rendre soutenable le développement, pour la Bretagne, ne doit pas vouloir dire freiner le développement, mais au contraire l'inscrire dans la durabilité et accroître ainsi notre réelle attractivité.

La Breizh COP devra pour cela préciser :

- Les moyens permettant d'infléchir les tendances actuelles, en identifiant les politiques publiques devant être actionnées, et les outils qui devront être privilégiés selon les cas : règles générales, quels types de contractualisations avec les territoires et les acteurs, quels engagements individuels ?
- La manière dont la diversité des territoires devra être prise en compte dans la définition des objectifs régionaux, le concept d'attractivité et de développement n'ayant pas les mêmes réalités en nord Bretagne ou sur le littoral sud, dans les centralités ou dans les espaces périurbains etc...
- Les enjeux thématiques devant être prioritairement mobilisés pour relever le défi posé : systèmes de mobilités, formes urbaines, organisation commerciale, modèles économiques, types d'activités...
- La manière dont l'action collective pourra accélérer les changements de comportement de nos concitoyens.

b) Une région productive, compétitive parce que écologiquement performante.

La Bretagne est une région productive, agricole et industrielle et elle entend le confirmer en s'appuyant sur ses atouts multiples et singuliers, au premier rang desquels se trouvent les ressources humaines.

Mais la Bretagne souffre d'un désavantage économique du fait de sa position géographique péninsulaire entraînant des coûts de transport vers les grands marchés de consommation nationaux et européens. Elle doit les compenser par une plus forte valeur ajoutée, une capacité d'innovation et de création renouvelées, une capacité de conquête des marchés extérieurs plus forte.

La Bretagne entend accompagner et impulser un renouvellement permanent de ses compétences et de son économie, conformément aux orientations de la Glaz économie. Elle entend pour cela

accélérer la mutation de ses filières traditionnelles par l'innovation pour augmenter leur valeur ajoutée, les adapter aux évolutions des marchés, et aux exigences du développement durable.

Elle veut faire de ses agricultures un moteur de l'innovation de la transition écologique et pour cela poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale. L'engagement des agriculteurs dans les projets de territoires est plus que jamais la clé des grands défis environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité, au réchauffement climatique.

La Glaz économie confirme la volonté de la Bretagne de miser sur les potentialités économiques des transitions écologiques et énergétiques (EMR, smart grids, démarches d'économie circulaire, de mobilités intelligentes) et du numérique (cyber, croisements de filières...) pour trouver de nouveaux relais de croissance et accélérer l'avènement d'une économie décarbonée. La Bretagne dispose pour cela de solides atouts. Pour autant, elle n'a pas encore su prendre, sur ces sujets, l'avance lui permettant de se positionner au plan mondial. Elle entend accélérer le mouvement.

Elle veut faire du développement économique et de la performance de ses entreprises un moteur de cohésion territoriale et sociale et doit pour cela contrer les tendances à la concentration des activités ainsi qu'à la spécialisation fonctionnelle des espaces.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser, en cohérence avec le SRDEII :

- Les moyens de gérer les conflits d'usages, y compris entre générations, entre résidents et acteurs économiques, de renforcer l'acceptabilité des activités industrielles, de développer et valoriser le goût de nos concitoyens pour l'industrie et l'esprit d'entreprise et de création.
- Les moyens de permettre à chaque territoire de valoriser ses ressources propres et de trouver sa place dans la dynamique de développement économique régional.
- La manière de développer les compétences humaines comme motrices du développement économique d'aujourd'hui et de demain.
- Les moyens d'accélérer mais tout autant d'accompagner les nécessaires mutations économiques de l'agriculture et des IAA bretonnes vers une très haute valeur ajoutée, dans leur diversité, sans remettre en cause leur capacité productive et leurs parts de marché.
- Comment favoriser l'émergence de modèles économiques durables autour des concepts de l'économie circulaire.
- Les moyens de donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire, en confortant ses modèles économiques.
- Comment accompagner la révolution numérique dans ce qu'elle peut aussi porter de menaces : précarisation du travail d'une part, fragilisation du lien social d'autre part.

c) Une région ouverte, rayonnante, connectée au monde.

La mondialisation est un fait. Elle recèle autant de menaces que de potentialités.

La concurrence européenne voire mondiale entre les territoires, tirés par le développement métropolitain, est un autre fait qui ne peut être éludé. La Bretagne dans son ensemble et ses métropoles en première ligne doivent répondre à ce défi de la concurrence avec le « reste du monde ».

La Bretagne, de par son ancrage européen, ses valeurs d'ouverture et son positionnement géographique, est prédisposée à s'insérer dans le mouvement de mondialisation. Son identité, ses langues sont de puissants facteurs d'image, de notoriété et de rayonnement. Pour autant, les indicateurs économiques démontrent qu'elle reste, à bien des égards, moins internationalisée que d'autres régions françaises et a fortiori que d'autres régions européennes et le risque d'une « banalisation » existe.

De plus, si son positionnement géographique tourne la Bretagne vers le grand large, sa situation en périphérie du continent européen, loin des centres de décision et de consommation majeurs, est aussi un frein pour ses relations avec le reste du monde. **Le handicap géographique de l'ouest est une réalité qui ne s'estompe pas.**

Plus largement elle est confrontée à un défi historique qui est celui de son raccordement au reste du monde. Elle y a répondu par un combat gagné pour la réalisation de la LGV. Mais le défi demeure.

D'autant plus dans un contexte incertain avec la concurrence sur TGV qui peut rebattre les cartes de la qualité de la desserte par le train et peut-être fragiliser les territoires les plus à l'ouest.

Le désenclavement de la Bretagne est majeur pour les personnes, il est vital pour l'économie bretonne qui souffre d'un désavantage comparatif du fait de l'éloignement. L'enjeu logistique est ainsi une priorité pour la Bretagne, d'autant plus que l'on s'éloigne vers l'ouest.

La Bretagne veut trouver toute sa place dans le monde.

Elle entend pour cela accélérer l'effort d'ouverture au monde, de tous, notamment des jeunes générations, des entreprises dans leurs capacités d'exportation et de partenariat, de son appareil de recherche et d'enseignement supérieur, des territoires dans leurs alliances et dans leur attractivité pour les investisseurs.

Pour la Bretagne, région européenne, cela passe aussi par une présence et une capacité d'influence accrue à Bruxelles, capacité d'influence qui devra s'appuyer sur des alliances territoriales, ciblées avec d'autres régions plus ou moins proches géographiquement (en commençant par la Loire-Atlantique) mais partageant avec la Bretagne des défis et intérêts communs.

Elle entend poursuivre son engagement pour son raccordement au Monde. **Le Pacte d'accessibilité en est le socle.** Il s'agit tout autant de rapprocher la Bretagne, notamment sa pointe ouest, de Paris et de l'Europe que de raccorder chacun des espaces de la région entre eux. C'est ainsi que sont conjointement réaffirmés les objectifs historiques de placer Brest et Quimper à trois heures de Paris et tout autant de placer la pointe bretonne à une heure trente de Rennes. La Bretagne entend développer une réponse globale aux enjeux de la mobilité, articulant vitesse et réelle proximité, déplacement de grande distance et déplacements du quotidien. Elle doit pour cela combiner le plus efficacement les différents modes de transports, routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial dans une vision globale et systémique.

Développer une région des usages numériques, en appui sur des infrastructures d'avenir portées par le projet BTHD est une priorité pour la Bretagne. C'est une réponse à apporter aux questions de formation, de développement et de compétitivité des entreprises, d'égalité des chances et des droits, de renouvellement des offres de services etc...

La Bretagne entend enfin ne pas se « banaliser », conforter ses atouts d'image et de rayonnement encore très largement sous exploités. Ce rayonnement et cette attractivité seront confortés par la complémentarité de tous les territoires dans leur diversité. Ils prendront appui sur les métropoles, en première ligne sur le front de la concurrence européenne et internationale.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment développer l'internationalisation de la Bretagne dans un contexte où la mondialisation fait peur, suscite plus de réserves que d'enthousiasme.
- Les moyens de prolonger l'effort historique de désenclavement en articulant et en valorisant l'ensemble des modes de transports, dans un contexte de contrainte budgétaire. La question des solidarités nationale et infra régionale est posée.
- Comment articuler vitesse et proximité
- Comment passer d'une culture de l'offre de transports à une culture de la réponse à la demande de services.
- La manière de prendre en compte l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le champ des transports, notamment les acteurs du numérique, avec la question stratégique de la gestion de la donnée.
- Les objectifs d'une stratégie régionale de la transition numérique, en appui sur le projet BTHD, il s'agit autant de valoriser toutes les potentialités du numérique que de limiter les impacts négatifs de la révolution numérique, sur l'emploi, le travail, ou l'égalité des chances.
- Les moyens de dépasser les particularismes ou égoïsmes locaux pour développer une image et un rayonnement partagés.

d) Une grande région maritime.

Le caractère maritime de la Bretagne est un marqueur historique et identitaire fort, aussi bien pour les habitants de la région qu'à l'extérieur ; il recèle aussi de fabuleuses opportunités de développement pour que la Bretagne (re)devienne une grande région maritime, ouverte sur le monde.

La Bretagne finalise sa stratégie régionale mer et littoral (SRML). Les grandes orientations en ont été posées, en faisant un volet éminemment transversal du futur projet de développement durable régional. La mer et le littoral sont en effet des espaces géographiques concentrant l'ensemble des problématiques, des menaces et des opportunités, aux interfaces (lien terre-mer) des enjeux de développement, d'aménagement, de valorisation environnementale et de cohésion sociale.

La Bretagne en a fait une priorité, consciente de ses responsabilités majeures mais aussi de l'atout que cela représente pour elle. Consciente aussi des immenses progrès à faire, encore, pour, dans un pays qui a trop longtemps tourné le dos à la mer, réellement devenir une grande région maritime au-delà de la réalité de ses 2700 km de côtes.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser dans le cadre de la SRML :

- Comment mieux évaluer le potentiel économique maritime réel.
- Les moyens d'assurer un développement des activités en mer et sur le littoral (tourisme, pêche, énergies, algoculture, construction navale, fret, ...) sans dégrader la biodiversité, ni accroître l'artificialisation des sols.
- Quels équilibres trouver entre valorisation des activités maritimes traditionnelles et activités émergentes.
- Comment apporter des réponses aux enjeux de cohabitation entre usages dans la bande côtière conciliant maintien des fonctionnalités des écosystèmes marins et côtiers et développement d'une économie maritime au service des territoires maritimes.
- Quelle place et quel rôle donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux.
- Quelles complémentarités construire entre mer, littoral et arrière-pays sur le plan des activités économiques et du fonctionnement territorial. Comment maîtriser la tendance à la concentration des activités humaines sur les franges littorales. Comment lutter contre les fractures territoriales et la ségrégation sociale qui en découlent souvent.
- Les moyens de valoriser nos activités portuaires et de conforter leur lien avec leur hinterland et le réseau de transports pour pleinement les intégrer dans la dynamique de développement économique régional.

2 - Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures

Demain, une Bretagne performante est une Bretagne qui doit pouvoir offrir à tous ses habitants des conditions de vie favorisant leur épanouissement personnel et professionnel. L'enjeu reste de pouvoir vivre et travailler là où on le souhaite. Cette ambition suppose non seulement de répondre, en tout point du territoire régional, aux besoins quotidiens des Bretons.nes en matière de services, de déplacements, d'habitat, de travail..., mais aussi de faire de chacun d'entre eux un acteur du développement de la Bretagne, grâce à la richesse de leurs différences et à leur capacité d'initiative. Il s'agit aussi de relever les défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources, afin que la Bretagne de demain soit toujours une région du bien vivre et du bien-être.

a) Une région des proximités, équilibrée et reliée

La Bretagne bénéficie d'une grande variété de territoires – campagnes, littoral, îles, villes petites et moyennes, métropoles – historiquement complémentaires. Elle fait de cette diversité et de cet équilibre un atout et un pilier du modèle de développement qu'elle veut privilégier.

Pour autant, les évolutions démographiques et les logiques de développement actuelles, qui ne sont pas différentes de celles que connaissent toutes les régions de France et du monde, induisent des risques de déséquilibre, de concurrence et d'accroissement d'inégalités territoriales.

Ils sont de plusieurs natures, ils portent sur les grands équilibres régionaux entre grands espaces du territoire (est-ouest, nord sud, Bretagne centrale et Bretagne littorale notamment), mais ils sont aussi présents et croissants au sein de plus petits territoires, au sein mêmes des métropoles, des agglomérations et des pays.

Ces tendances sont par ailleurs incompatibles avec les défis des transitions environnementales : elles contribuent à l'épuisement des ressources, à commencer par la ressource foncière, elles participent à l'aggravation d'émissions de gaz à effet de serre. Mais on peut aussi souligner qu'elles sont souvent économiquement absurdes, représentent un coût économique contre-productif (temps de déplacement, embouteillages, renonciation au travail pour cause d'éloignement etc.) et socialement destructrices (ségrégation, relégation, communautarisme, isolement...)

La Bretagne entend être une région des proximités, comme corollaire du défi du raccordement au reste du monde.

Cette proximité, qui se traduit notamment dans des enjeux d'accessibilité au travail et aux services (culturels, de santé, administratifs, commerciaux etc...) résultera naturellement de l'amélioration permanente des mobilités mais tout autant du rapprochement des espaces de vie, des espaces de travail, des espaces de formation et de loisirs.

La Bretagne entend conforter son modèle d'aménagement équilibré, reposant sur le renforcement des mobilités, perçues comme un droit fondamental, mais aussi sur la recherche de proximité. Plus que conforter, elle devra parfois réinventer son modèle, l'adapter aux réalités nouvelles. Elle doit pour cela penser ensemble enjeux de mobilité et enjeux d'organisation de l'espace et d'urbanisation. Elle doit trouver les moyens de limiter les mobilités contraintes autant que d'apporter les réponses aux besoins nouveaux de mobilités.

Elle doit développer toutes les offres de services de mobilité, mieux adaptées aux besoins, soucieuse des inégalités sociales et des enjeux d'accessibilité, repenser globalement la place de la voiture et des autres modes de transports, développer les solutions décarbonées, s'appuyer pleinement sur l'émergence du numérique et de nouveaux opérateurs.

Elle doit aussi repenser l'enjeu des centralités, de son organisation spatiale en privilégiant les logiques de réseaux, de liens entre territoires plus que des logiques plus traditionnelles de frontières administratives.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- En lien avec les Départements et leurs schémas d'accessibilité aux services, comment en faire des outils au service de l'armature territoriale et de la cohésion sociale.
- Comment garantir demain pour tous les habitants la possibilité de réduire leurs mobilités forcées tout en développant les mobilités choisies. Comment faire de l'offre de mobilité un réel outil d'inclusion sociale.
- Le type d'urbanisme à privilégier dans les villes, le périurbain, les bourgs ruraux et les hameaux pour limiter les déplacements, rapprocher habitat, travail et services, maîtriser les coûts d'infrastructures et de réseaux pour les collectivités, réduire les effets de la périurbanisation et la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- Le type de répartition spatiale des zones économiques et commerciales pour favoriser un aménagement équilibré.
- Comment agir sur les comportements individuels, souvent ambivalents par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général.

- La manière de développer les complémentarités pour éviter d'éventuelles concurrences entre modes de transports concourant au même objectif de maillage des territoires et à leur équilibre. Comment développer un grand plan régional de partage de l'information multimodale unifié (service public de la donnée) Quelle harmonisation tarifaire pour garantir l'égalité des territoires et quelle différenciation pour l'égalité sociale.
- Quelle nouvelle gouvernance inventer pour y parvenir. Quelles modalités de financements mettre en place pour assurer la pérennité des services et une solidarité entre territoires.

b) Une région vivante et solidaire

Les valeurs d'humanisme, de solidarité apparaissent comme constitutives de l'identité régionale.

La Bretagne ne manque pas d'atouts en ce domaine, comme sa vitalité associative, sa pratique historique et encore récemment renforcée, du dialogue social, dans l'entreprise comme dans les territoires (conférence sociale), ses pratiques participatives, son sens de la solidarité et du mutualisme. On doit aussi souligner la spécificité de moindres inégalités sociales et de faible conflictualité, comme le fait d'être une région moins sujette que d'autres aux violences de tous ordres.

Cependant, ici comme ailleurs, les réflexes individualistes et la défense des intérêts particuliers se développent, les inégalités se renforcent, alors que dans le même temps les initiatives collectives et les actions solidaires fleurissent. Permettre à toutes et tous de s'épanouir tout au long de la vie implique de répondre aux aspirations individuelles tout en créant des conditions favorables au vivre-ensemble, par-delà les différences d'âge, d'origine, de genre, de classe sociale, de résidence géographique.

La Bretagne, comme les autres régions est aussi percutée par des phénomènes planétaires de précarisation, de l'emploi, du travail, l'accélération des mutations qui plonge souvent les personnes dans des situations de doute et des sentiments de relégation.

La Bretagne entend faire de la cohésion sociale un facteur majeur de sa performance et de son modèle de développement, elle doit être conçue comme un moteur de compétitivité. Elle doit être sinon confortée, au moins préservée comme un avantage comparatif essentiel. Elle en fait une priorité de ses politiques publiques.

Elle place la construction des parcours de vie, de la formation initiale aux rebonds nécessaires de la vie professionnelle, au cœur de ses préoccupations. Elle entend intégrer les enjeux d'aménagement du territoire et d'égalité des droits et des chances dans l'ensemble de l'action publique conduite dans le domaine de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi.

Elle place l'enjeu de l'accès aux services aux publics, formalisés dans les schémas départementaux récemment élaborés, au centre des problématiques de l'aménagement du territoire.

Elle place la vitalité, les droits et la créativité culturelles au cœur de son projet d'aménagement et de cohésion, l'enjeu des langues régionales en est l'un des vecteurs.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Les dynamiques nouvelles de solidarités pouvant être développées dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de repli des services publics. Comment mobiliser les investissements privés à côté des investissements publics pour contribuer à réduire les inégalités territoriales.
- Comment valoriser le bénévolat et l'engagement dans un monde qui ne retient que la valeur monétaire des choses et des actions.
- Comment conforter dès le plus jeune âge la culture de la solidarité et de l'engagement collectif, au moment où par ailleurs, les tendances à l'individualisme peuvent être favorisées par la révolution numérique.
- Comment mieux accompagner les parcours de vie : écouter, valoriser les capacités individuelles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Comment renforcer l'autonomie de

chacun dans la construction de parcours de plus en plus complexes et de moins en moins linéaires.

- Quelle école, quel enseignement, quelles formations pour que chacun.e où qu'il vive, puisse trouver sa place dans la société. Et comment concilier logiques d'excellence, équité territoriale et inclusion sociale.
- La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, avec le souci d'éviter les fractures, les cloisonnements par une mixité générationnelle et sociale dans l'urbanisme, l'habitat.
- Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial.
- Comment assurer le maintien d'un tissu associatif local fort et la valorisation des initiatives citoyennes.
- Comment renforcer la promotion d'une culture vivante, ferment de cohésion, de créativité et d'attachement.

c) Une région exemplaire et résiliente aux transitions environnementales

Urgence climatique, épuisement des ressources, pertes de biodiversité, dégradation ou banalisation des paysages et de la qualité de l'eau, des sols, de l'air... Autant de signaux qui imposent à tous d'accélérer la transformation en profondeur du modèle de développement actuel.

Si le mouvement de prise en compte des défis environnementaux est engagé, la Bretagne entend l'amplifier, « changer de braquet », le coordonner, lui donner sens et lisibilité. L'engagement collectif apparaît comme la réponse la plus efficace. La Breizh COP doit être un puissant accélérateur de prise de conscience et de mobilisation.

Les ressources naturelles doivent désormais être perçues comme des biens communs participant, plus qu'à la qualité de vie, à la survie de l'humanité elle-même.

La réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, parce qu'elle est une question vitale, est ainsi placée au cœur du projet de mobilisation collective proposé par la Breizh COP.

Les questions de connaissance, d'éducation et de sensibilisation en sont un préalable absolu.

L'inscription systématique de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques, dans les principes de la commande publique et plus largement de l'action collective en sont un autre préalable.

Au-delà des enjeux thématiques sur l'eau, la biodiversité, la gestion des flux de matière, des déchets, devenus ressources dans une vision d'économie circulaire, de climat, c'est un modèle de développement et d'aménagement que la Bretagne entend réinventer pour se situer à la pointe de ce défi. Les ressources naturelles, leur partage et leur protection, peuvent être au fondement de nouvelles solidarités entre les territoires.

La Bretagne entend mobiliser les trois leviers que sont la contrainte réglementaire, le contrat et l'engagement volontaire.

Par ailleurs, si la Bretagne est bien investie sur la plupart des champs des transitions environnementales, elle identifie la nécessité d'engager rapidement une réflexion à visée opérationnelle sur le défi majeur de l'adaptation au changement climatique (dans le cadre d'un projet LIFE).

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment réévaluer les objectifs posés dans les documents stratégiques régionaux en matière climatique et environnementale.
- Comment renforcer notre connaissance des réalités et des enjeux et notre capacité de prospective pour mieux anticiper.

- Comment développer un puissant travail d'éducation à l'environnement, sans lequel il n'y aura pas de prise de conscience à la hauteur du défi ni, a fortiori, de mobilisation de la société toute entière. Comment valoriser la parole scientifique et renforcer le dialogue avec la société civile.
- Comment changer nos regards sur les enjeux environnementaux pour les sortir de leur cloisonnement. Comment les intégrer dans une réflexion sur les « biens communs », comme facteurs majeurs de performance et de qualité de vie.
- Comment articuler la prise en compte des urgences, les réponses à long terme et temps de l'action publique.
- Partager une vision commune d'un modèle de développement régional basé sur la sobriété collective et individuelle. Comment tendre vers des systèmes productifs et des modes d'aménagement et de mobilités à haute « valeur naturelle » (agro-écologie, économie circulaire, circuits-courts, production à haute valeur ajoutée, qualité...)
- Comment définir une forte ambition et assurer une forte mobilisation pour une réelle adaptation au changement climatique (dans les modes de production, de déplacement, d'habitat, de consommation)

3 - Une Bretagne diverse et unie, mobilisée et démocratique

La Breizh COP est une démarche de mobilisation du plus grand nombre, car on sait que rien ne se fera dans le domaine des transitions sans une participation de tous, chacun à son niveau de responsabilité.

Le temps de la seule responsabilité de la puissance publique est révolu. Non seulement parce qu'elle n'en a souvent plus les moyens, parce qu'elle est souvent doublée ou précédée par les initiatives privées et citoyennes, mais aussi parce qu'émergent de partout, de nouveaux modèles, de nouvelles façons de faire, avec de nouveaux opérateurs qui pourraient marginaliser l'action publique si elle n'inventait pas de nouvelles manières d'opérer, en complémentarité.

L'enjeu est ainsi celui de l'engagement, de la mobilisation et de la responsabilisation autour d'un projet partagé. C'est toute la volonté de cette démarche qui propose une utilisation complémentaire des outils de prescription, des outils contractuels ou des outils de l'engagement volontaire pour répondre aux défis qui sont devant nous. Il nous appartiendra de définir le niveau de contrainte que nous jugeons nécessaire et légitime et de définir les sujets relevant de la contractualisation ou de la mobilisation volontaire. Société de contrainte, du contrat ou de la libre initiative, tel est le choix à faire selon les enjeux.

La conviction qui est la nôtre est que la Bretagne de demain, celle que nous voulons, sera bâtie par les Bretons eux-mêmes et que dès lors, la manière de travailler ensemble, de libérer les initiatives, d'accompagner les projets, est au moins aussi importante que les buts que nous nous fixerons et les moyens dont nous nous doterons.

Ceci pose les questions de l'organisation de l'espace et de l'armature territoriale, et soulève aussi les questions institutionnelles pour porter la solidarité et le projet régional. Ceci pose aussi la question de la vitalité démocratique, de la participation de tous, de la manière dont la communauté régionale se mobilise, se sent concernée, s'engage.

Au final, il s'agit de renouveler l'exercice de la démocratie pour donner à chacun des habitants de la région un rôle central, aux côtés des élus, dans le développement de la Bretagne.

a) Une région diverse et unie

La Bretagne, terre d'équilibre, riche de la diversité de tous ses territoires, est de fait marquée par les grandes tendances de la polarisation des habitants et des activités, de spécialisation et de segmentation des espaces de vie et de travail, d'étalement urbain, de trajectoires de développement différenciées, de ségrégation spatiale et sociale. C'est son modèle de maillage urbain et d'équilibre territorial qui est ainsi mis en cause et perçu comme fragilisé.

En résulte un sentiment d'une concurrence déloyale entre territoires et, au lieu d'un jeu de solidarité, l'impression que certains sont gagnants au détriment d'autres, perdants. Alors que la région a besoin de tous ses espaces avec leurs forces et leurs spécificités, le risque d'une confrontation et d'une méfiance se renforce. Les métropoles sont ainsi mises en accusation alors qu'elles sont pour leur part convaincues de supporter pour le compte des autres territoires des charges de centralités très lourdes.

Cette méfiance n'est pas réservée aux métropoles, elle touche aussi, dans des espaces infrarégionaux, les relations entre les différents pôles de centralités, les plus gros étant toujours soupçonnés de capter la valeur des plus petits.

La Bretagne entend conforter l'atout de son armature territoriale équilibrée mais elle doit pour cela en revoir les règles et les objectifs en plaçant au cœur de son dispositif la valeur de solidarité. Elle se fixe comme objectif de réorienter les tendances actuelles qui fragilisent son modèle d'équilibre.

Elle entend le faire en intégrant plus fortement les problématiques de réseaux de territoires, de flux et de solidarités, en valorisant la réalité des interdépendances d'une part, l'effacement des frontières institutionnelles d'autre part, au regard des réalités vécues.

Elle entend aussi proposer une lecture moderne du principe de l'égalité des droits et chances reposant sur le concept d'équité, avec pour but de permettre à chaque territoire de transformer ses potentialités, de développer ses vocations. Elle entend favoriser les réseaux d'acteurs et de territoires, la mise en œuvre du principe de réciprocité comme canal de la solidarité et de la cohésion (logique de droits et devoirs).

Droits des métropoles à s'armer pour positionner la Bretagne dans le jeu de la concurrence avec les métropoles européennes. Devoir réciproque de développer des solidarités et partenariats avec les autres territoires.

Droits des territoires non métropolitains à bénéficier des services indispensables à la qualité de la vie des habitants, droit à développer des fonctions supérieures en lien avec leurs atouts comme des campus de proximité ou des pôles d'activité et de compétences, mais devoir de rechercher la cohérence des équipements et des organisations en lien avec les territoires de vie.

Le souci de l'équilibre doit se traduire par un renforcement de la territorialisation et de l'adaptation de l'action publique, pouvant induire des modalités d'intervention et de financement différenciées.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- L'ambition que les politiques d'aménagement du territoire doivent se fixer ; accompagner les tendances ou chercher à les contrecarrer, voire les retourner ? En découle des niveaux de péréquation et de rééquilibrage qui doivent être appliqués.
- Comment par des liens de solidarité et de réciprocité, réconcilier les territoires entre eux. Comment pour cela mieux mesurer l'apport de chaque type de territoire au développement régional et notamment l'apport des espaces ruraux en termes de biens communs environnementaux par exemple.
- Comment favoriser le développement et le rayonnement des deux métropoles et singulièrement de la capitale régionale en assurant que ce rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire régional.
- Jusqu'où peut aller la logique de hiérarchisation des pôles territoriaux et des fonctions qui y sont affectées. Comment assurer à la fois l'accès aux services socles à tous dans de bonnes conditions et une organisation pertinente de l'accès aux services dits supérieurs.
- Quel modèle de gouvernance et d'organisation favoriser pour l'appareil de formation, d'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'armature territoriale.

- Comment organiser les réciprocitys à l'échelle de grands territoires englobant espaces urbains et couronnes périurbaines et rurales. Comment établir et faire vivre de nouvelles solidarités territoriales, avec des « droits et devoirs » définis pour chaque niveau de pôle au service de ces grands territoires.
- Comment tenir compte et anticiper les évolutions des nouvelles technologies, notamment dans le domaine des mobilités et en matière d'accessibilité aux services, qui ne manqueront pas d'impacter l'aménagement de nos territoires.

b) Une région pertinente et cohérente

Les réflexions conduites en matière d'évolution du modèle de développement économique, de transition écologique ou d'organisation territoriale doivent trouver un écho dans les politiques publiques portées à l'échelle régionale ou infrarégionale, dans la manière de les élaborer, de les articuler, de les décliner au plus près des citoyens.ne.s, d'en évaluer les effets.

La place et le rôle de l'action publique sont questionnés. D'abord parce que la contrainte budgétaire la fragilise, mais aussi du fait de la défiance croissante de nos concitoyens à l'égard de la puissance publique et de son action, très vite considérée comme inefficace, illisible et trop coûteuse. Et pourtant, dans le même temps, les besoins d'action publique sont criants, autant en matière d'investissement et d'équipement que d'accompagnement des mutations de la société.

Plus fondamentalement, c'est parfois l'action publique elle-même dans son principe qui est remise en cause par les logiques individualistes de la société comme par l'émergence de nouveaux acteurs privés, plus agiles et plus performants, au moins en apparence.

A ces défis, les acteurs publics en Bretagne entendent répondre par l'innovation, l'expérimentation, les mutualisations entre eux, la recherche de cohérence et de lisibilité de l'action.

Partageant la conviction que le mouvement de reconfiguration territoriale avec la nouvelle carte des intercommunalités n'est pas achevé, ils entendent le faire aussi, en sachant dépasser les limites institutionnelles et administratives qui ne sont plus en prise avec les réalités vécues de nos concitoyens, qui elles, sont marquées par de profondes évolutions dans leur rapport au territoire, au temps, et aux attachements traditionnels.

A des logiques d'offres institutionnelles doit se substituer une logique de réponse à la demande sociale. A des logiques de compétences administratives doit se substituer une logique de service « sans couture ».

Il faut pour cela que pour chaque sujet ou chaque problématique soient sollicités les territoires ou les espaces pertinents. Ainsi les espaces de la démocratie, doivent ils trouver des cohérences avec les espaces de projets et ces derniers avec les espaces de la mise en œuvre opérationnelle. (Bretagne historique/administrative, frontières départementales, échelles intercommunales/pays, échelles de SCOT/PLUI...)

Cette cohérence territoriale, respectueuse des diversités, s'appuie sur le principe de subsidiarité.

La Bretagne qui a su historiquement développer une forte avance dans la structuration d'espaces de projets avec les Pays, ou de l'intercommunalité, qui a su inventer le B16, préfiguration de la CTAP, a des atouts à faire valoir pour inventer la gouvernance publique de demain, plus efficace et plus lisible.

Mais elle doit aussi le faire avec un souci renouvelé d'y associer les acteurs privés et les citoyens eux même (conseils de développement, conseils de quartiers etc...). La démocratie n'est pas une charge, elle est la solution.

La Bretagne entend se saisir de l'ouverture faite par le Président de la République sur le principe de contrats girondins permettant de développer de la différenciation. Cette dernière devant se matérialiser à l'échelle régionale mais aussi infra régionale.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Comment définir des mailles territoriales, adaptées aux réalités de la vie quotidienne. Quelle organisation serait la plus propice à l'efficacité et à la lisibilité des politiques publiques, aux coopérations territoriales, à un exercice partagé de compétences.
- Comment renforcer le dialogue avec les territoires pour concevoir un projet régional et des projets locaux en cohérence, pour planifier l'action publique, pour s'accorder sur les grands projets d'investissement. Quel dialogue renouvelé avec les intercommunalités.
- Comment approfondir les travaux engagés pour développer un référentiel de mesure de la richesse basé sur des indicateurs qualitatifs et mettre en avant la notion de « communs », pour une satisfaction des besoins individuels et collectifs par les usages plus que par la propriété.
- A quelles conditions les politiques régionales peuvent dessiner et porter un intérêt régional, intégrant des valeurs partagées et à même de combattre l'individualisme et ses effets.
- Jusqu'où aller dans la prescription auprès des territoires pour déployer sur l'espace régional les priorités du projet partagé. Quel espace laisser à la contractualisation avec les acteurs territoriaux, quelle place enfin à la subsidiarité et à l'engagement volontaire des territoires sur des enjeux d'intérêt régional.
- Quelles évolutions institutionnelles faudrait-il envisager, y compris dans un mode expérimental, pour conforter l'efficacité et l'efficacé de l'action publique, renforcer l'intérêt régional. Quelles logiques de rapprochements, quelles délégations de compétences, quels partenariats ?

c) Une Région démocratique et engagée

Les aspirations des citoyens.ne.s à être acteurs et pas seulement spectateurs de la vie publique, ainsi que la désaffection observée au plan national pour les élections, invitent à approfondir les réflexions sur le renouvellement du fonctionnement démocratique et sur l'engagement citoyen.

Par ailleurs, les transitions en cours, qu'il convient d'accompagner, voire d'accélérer, sont vécues, parfois subies, mais aussi portées par nos concitoyens. Seule leur mobilisation permettra d'y apporter des réponses efficaces. L'action publique seule n'y parviendra pas.

La démocratie n'est plus, dès lors, un luxe mais elle est la condition même de l'efficacité de l'action collective.

La Bretagne entend renouveler les modalités de sa vie démocratique locale, non pas seulement institutionnelle mais plus largement, assurer la participation la plus large de tous à un projet de développement partagé, en complément d'une revitalisation de la démocratie représentative.

Pour cela, la Breizh COP devra préciser :

- Quelle complémentarité développer entre participation citoyenne et démocratie représentative. Comment mieux associer les Bretons.ne.s à toutes les étapes des politiques publiques (élaboration, mise en œuvre, bilan, évaluation) et assurer la compréhension et la transparence des décisions. Comment renforcer simultanément la démocratie représentative (contre-pouvoirs internes aux institutions, transparence...)
- Comment valoriser l'expertise d'usage dans les processus de décision publique.
- Quelle forme d'encouragement à l'engagement citoyen, à l'initiative et à l'expérimentation.
- Comment gérer les décalages entre intérêts personnels et intérêt régional, jouer de la confrontation des points de vue, du partage des savoirs et des disciplines. Comment développer la culture du compromis.



#BREIZHCOP



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
KUZUL-RANNVRO BREIZH
CONSAIL REJIONA DE BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh